



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1997 B 05108

Numéro SIREN : 304 187 701

Nom ou dénomination : CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2017 sous le numéro de dépôt 19031

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres



Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Exercice clos le 31 décembre 2016

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés.
- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 10.2 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de données observables, ainsi que pour l'estimation de certains ajustements de juste valeur des instruments financiers. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle des modèles utilisés, les hypothèses retenues et les modalités de prise en compte des risques associés à ces instruments.
- Comme indiqué dans les notes 1.4 et 6.17 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que les principaux paramètres et les hypothèses utilisés et nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes aux comptes consolidés.
- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques juridiques et fiscaux auxquels il est exposé. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des provisions qu'elle estime nécessaires. Nous avons également vérifié que la note 6.18 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.
- Votre groupe procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation non consolidés, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les engagements liés aux régimes de retraites et aux avantages sociaux futurs, et les actifs d'impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

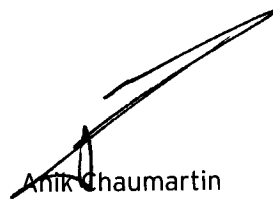
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 mars 2017

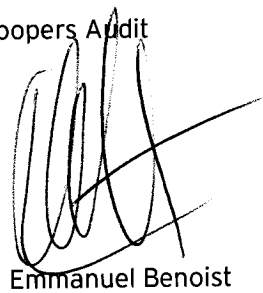
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

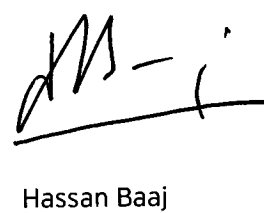
ERNST & YOUNG et Autres



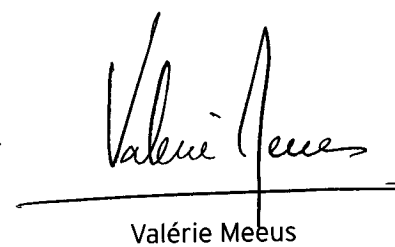
Anik Chaumartin



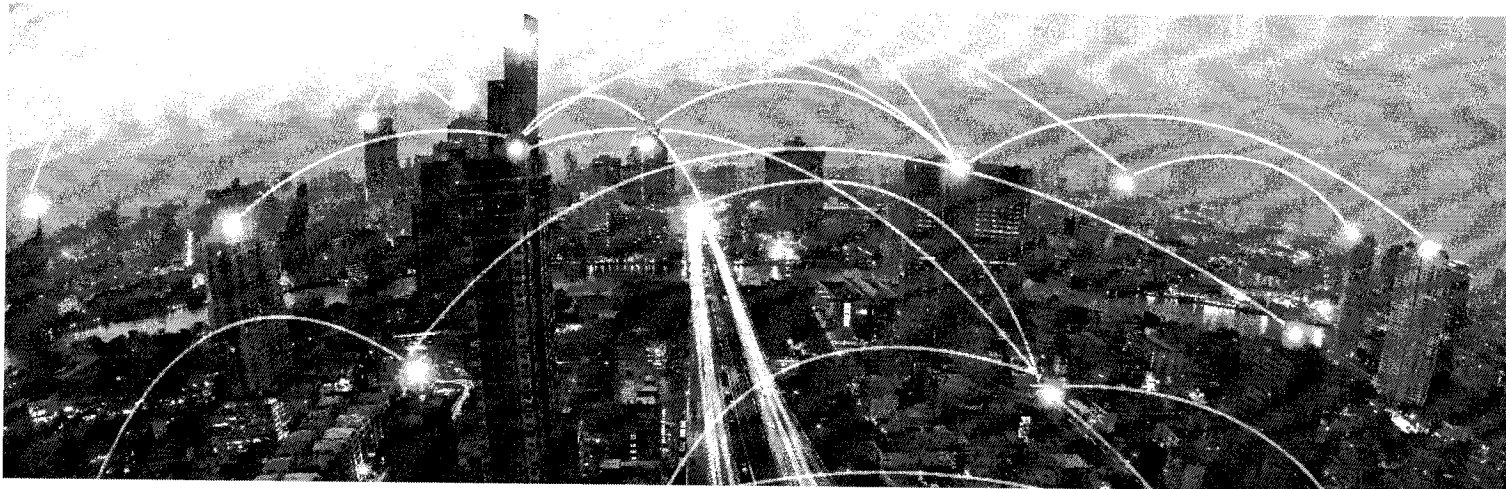
Emmanuel Benoist



Hassan Baaj



Valérie Meeus



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

*Arrêtés par le Conseil d'administration en date du 10.02.2017
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 04.05.2017.*

CHIFFRES CLÉS

› RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE

1 182 M€

› PRODUIT NET
BANCAIRE

4 936 M€

› TOTAL BILAN

524 261 M€

› TOTAL
CAPITAUX PROPRES

19 594 M€

› NOMBRE
D'ENTITÉS CONSOLIDÉES

114

1 CADRE GÉNÉRAL

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

1.1 PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

DÉNOMINATION SOCIALE

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

NOMS COMMERCIAUX

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank - Crédit Agricole CIB - CACIB.

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

12, place des États-Unis
CS 70052
92547 MONTROUGE CEDEX
France.

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS DE NANTERRE

Numéro 304 187 701.

CODE NAF

6419 Z (APE).

FORME JURIDIQUE

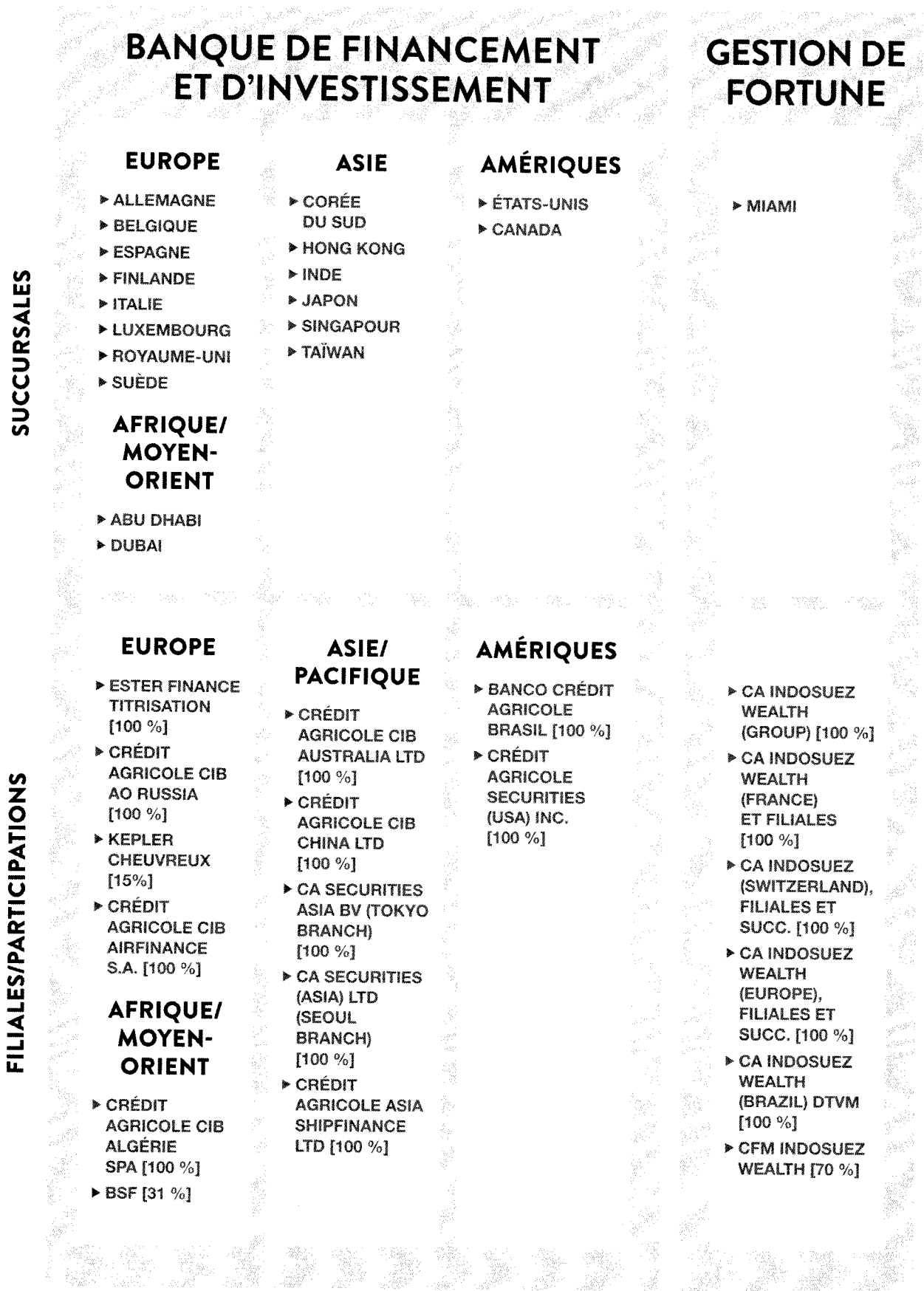
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme de droit français (à Conseil d'administration) régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements de crédit et aux sociétés anonymes ainsi que par ses statuts.

La Société est affiliée depuis décembre 2011 au réseau Crédit Agricole au sens du Code monétaire et financier.

CAPITAL SOCIAL

7 851 636 342 €.

1.2 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ



1.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole CIB sont les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A, les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB intégrées globalement, ou mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

► RELATIONS AVEC LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les encours de bilan et hors bilan restituant les opérations réalisées entre le groupe Crédit Agricole CIB et le reste du groupe Crédit Agricole S.A. sont résumés dans le tableau ci-après :

Encours en millions d'euros	31.12.2016
Actif	
Comptes et prêts	13 950
Instruments dérivés de transaction	28 340
Passif	
Comptes et emprunts	24 491
Instruments dérivés de transaction	27 892
Dettes subordonnées	6 138
Actions de préférence	
Engagements de financement et de garantie	
Autres garanties données	1 026
Contre-garanties reçues	419
Autres garanties reçues	
Accords de refinancement reçus	

Les encours de comptes et prêts traduisent les relations de trésorerie existant entre Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A.

L'encours des instruments dérivés de transaction est pour l'essentiel représentatif des opérations de couverture de risque de taux du groupe Crédit Agricole pour lesquelles Crédit Agricole CIB assure la relation avec le marché.

CACIB est détenu à 99,9 % par le groupe Crédit Agricole depuis le 27 décembre 1996, et certaines de ses filiales, font partie du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A.

À ce titre, Crédit Agricole S.A. indemnise le sous-groupe CACIB des déficits fiscaux du sous-groupe CACIB.

► RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB

La liste des sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB est présentée en note 11.

Les transactions réalisées entre deux entités intégrées globalement sont totalement éliminées. Les encours existants en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par mise en équivalence ne sont pas éliminés dans les comptes du groupe.

Au 31 décembre 2016, les encours déclarés par CACIB avec ses partenaires, l'entreprise associée BSF (Banque Saudi Fransi), les Co-entreprises UBAF et Elipso, non éliminés au bilan et hors bilan sont de :

Encours en millions d'euros	31.12.2016
Actif	
Comptes et prêts	
Instruments dérivés de transaction	60
Passif	
Comptes et emprunts	5
Instruments dérivés de transaction	79
Engagements de financement et de garantie	
Autres garanties données	149
Contre-garanties reçues	12

► RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note « 7.7 Rémunérations des dirigeants ».

2 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts et produits assimilés	4.1	5 335	4 806
Intérêts et charges assimilées	4.1	(2 502)	(2 908)
Commissions (produits)	4.2	1 458	1 411
Commissions (charges)	4.2	(493)	(491)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 025	2 281
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	130	107
Produits des autres activités	4.5	59	98
Charges des autres activités	4.5	(76)	(99)
Produit net bancaire		4 936	5 205
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	(2 984)	(2 960)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(96)	(107)
Résultat brut d'exploitation		1 856	2 138
Coût du risque	4.8	(566)	(701)
Résultat d'exploitation		1 290	1 437
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.15	211	59
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	5	(5)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.17		
Résultat avant impôt		1 506	1 491
Impôts sur les bénéfices	4.10	(321)	(515)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		11	(3)
Résultat net		1 196	973
Participations ne donnant pas le contrôle		14	15
Résultat net - Part du groupe		1 182	958
Résultat de base par action (en euros) ⁽¹⁾	6.19	4,20	3,56
Résultat dilué par action (en euros) ⁽¹⁾	6.19	4,20	3,56

(1) Correspond au résultat y compris le résultat net des activités abandonnées.

2.2 RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net		1 196	973
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	(60)	(14)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		(60)	(14)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.11	4	(1)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		(56)	(15)
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	138	311
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	19	42
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	(60)	(169)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		97	184
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence	4.11	92	73
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	13	35
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.11	1	(1)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		202	292
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		147	277
Résultat net et autres éléments du résultat global		1 343	1 250
Dont part du Groupe		1 328	1 234
Dont participations ne donnant pas le contrôle		15	15

2.3 BILAN ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Caisse, banques centrales	6.1	18 215	27 509
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	261 505	292 985
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	1 800	1 434
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8-6.9	29 703	26 807
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	34 794	34 107
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	135 341	130 250
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		14	11
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.9		
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	2 109	1 141
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	36 930	31 384
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			41
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.15	2 304	2 050
Immeubles de placement		1	
Immobilisations corporelles	6.16	365	397
Immobilisations incorporelles	6.16	157	151
Écarts d'acquisition	6.17	1 023	1 008
Total de l'actif		524 261	549 275

2.4 BILAN PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Banques centrales	6.1	1 310	2 254
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	259 384	276 719
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	1 134	1 416
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	47 033	58 413
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	107 837	111 858
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	47 114	48 062
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		52	71
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	1 438	543
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	31 845	26 138
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			24
Provisions techniques des contrats d'assurance		9	8
Provisions		1 371	1 299
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	6 140	4 955
Total dettes		504 667	531 760
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe		19 482	17 407
Capital et réserves liées		11 860	10 114
Réserves consolidées		5 023	5 064
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 417	1 272
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			(1)
Résultat de l'exercice		1 182	958
Participations ne donnant pas le contrôle		112	108
Total capitaux propres		19 594	17 515
Total du passif		524 261	549 275

2.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe					
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2015	7 255	7 768			15 023	1 258
Augmentation de capital	72	82			154	
Variation des titres autodétenus						
Émissions d'instruments de capitaux propres				1 800	1 800	
Rémunération des émissions d'instruments des capitaux propres				(12)	(12)	
Dividendes versés en 2015		(1 787)			(1 787)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales						
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle						
Mouvements liés aux paiements en actions						
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	72	(1 705)		1 788	155	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						218
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence						73
Résultat 2015						
Autres variations						
Capitaux propres au 31 décembre 2015	7 327	6 063		1 788	15 178	1 549
Affectation du résultat		958			958	
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2016	7 327	7 021		1 788	16 136	1 549
Augmentation de capital ⁽²⁾	525	586			1 111	
Variation des titres autodétenus						
Émissions d'instruments de capitaux propres ⁽³⁾				635	635	
Rémunération des émissions de capitaux propres ⁽⁴⁾				(146)	(146)	
Dividendes versés en 2016 ⁽⁵⁾		(853)			(853)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales						
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle						
Mouvements liés aux paiements en actions		5			5	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	525	(262)		489	752	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						110
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence						92
Résultat au 31 décembre 2016						
Autres variations		(5)			(5)	
Capitaux propres au 31 décembre 2016	7 852	6 754		2 277	16 883	1 751

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Augmentation de capital de 1 111 M€ dont 586 M€ en primes d'émissions des actions et 111 M€ par distribution de dividende en actions répartie pour 52 M€ en capital et 59 M€ en prime d'émission.

(3) Émissions AT1 de Crédit Agricole CIB S.A souscrites par Crédit Agricole S.A. pour 635 M€.

(4) Versement d'intérêts sur AT1 pour -146 M€.

(5) Versement d'un acompte sur dividende pour -742 M€ à Crédit Agricole S.A. et augmentation du capital par distribution de dividende en actions pour -111 M€.

Part du Groupe				Participations ne donnant pas le contrôle				
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
995		16 018	88	8	1	9	97	16 115
		154						154
		1 800						1 800
		(12)						(12)
		(1 787)	(4)				(4)	(1 791)
		155	(4)				(4)	151
203		203						203
73		73						73
	958	958	15				15	973
1 271	958	17 407	99	8	1	9	108	17 515
	(958)							
1 271		17 407	99	8	1	9	108	17 515
		1 111						1 111
		635						635
		(146)						(146)
		(853)	(11)				(11)	(864)
		5						5
		752	(11)				(11)	741
54		54		1		1	1	55
92		92						92
	1 182	1 182	14				14	1 196
		(5)						(5)
1 417	1 182	19 482	102	9	1	10	112	19 594

2.6 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole CIB. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des **activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Résultat avant impôt	1 506	1 491
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	85	107
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	491	(154)
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾	(211)	(59)
Résultat net des activités d'investissement	35	65
Résultat net des activités de financement	149	137
Autres mouvements	61	(489)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	610	(393)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(13 167)	2 947
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(10 641)	1 930
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	9 919	(20 861)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	86	(4 309)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾	46	40
Impôts versés	(365)	(303)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(14 122)	(20 556)
Flux provenant des activités abandonnées	(1)	(10)
Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	(12 007)	(19 468)
Flux liés aux participations ⁽²⁾	(440)	73
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(70)	(84)
Flux provenant des activités abandonnées	(12)	
Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(522)	(11)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽³⁾	737	151
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽⁴⁾	906	(134)
Flux provenant des activités abandonnées		
Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	1 643	17
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	1 049	3 792
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	(9 837)	(15 670)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	25 471	41 140
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	25 248	45 664
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	223	(4 524)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	15 634	25 471
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	16 899	25 248
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(1 265)	223
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	(9 837)	(15 669)

* Composé du solde net du poste « Caisse et Banques centrales », hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs sains » et « Comptes et prêts au jour le jour sains » tel que détaillés en note 6.5 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tel que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus).

(1) Pour l'année 2016, ce montant comprend notamment le versement des dividendes de l'entité BSF pour 46 millions d'euros.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2016, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de l'entité s'élève à -440 millions d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- acquisition de Financière Lumis pour -420,6 millions d'euros ;
- acquisition de Crédit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong pour -79,2 millions d'euros, dont -67,9 millions d'euros on été versés en 2016 ;
- cession de Crédit Agricole Securities Taiwan pour 27,3 millions d'euros.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend les éléments suivants :

- les émissions AT1 de Crédit Agricole CIB S.A. souscrites par Crédit Agricole S.A. pour 635,5 millions d'euros et une augmentation de capital de Crédit Agricole CIB S.A. souscrite par Crédit Agricole S.A. pour 999,0 millions d'euros ;
- un acompte sur dividende versé par Crédit Agricole CIB S.A. à Crédit Agricole S.A. pour -741,5 millions d'euros pour l'année 2016 et -146,3 millions d'euros de versement d'intérêts au titre de l'émission AT1.

(4) Cette ligne recense principalement l'émission de dette subordonnée souscrite par le Crédit Agricole S.A. pour 1 250 millions d'euros, le remboursement de la dette subordonnée à Crédit Agricole S.A. pour 199,3 millions d'euros ainsi que le paiement des intérêts pour -148,9 millions d'euros.

3 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

► 1.1 NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2016 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2015.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2016. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012			
IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » : reformulation de la définition d'une condition d'acquisition de droits		1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » : harmonisation sur la comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix ; évaluation à la juste valeur des compléments de prix éventuels		1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
IFRS 8 « Secteurs opérationnels » : regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs	17 décembre 2014 (UE n° 2015/28)	1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 38 « Immobilisations incorporelles » : clarification sur la méthode optionnelle de réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles		1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Non
IAS 24 « Information relative aux parties liées » : modification de la définition d'une partie liée		1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
Amendement IAS 19 « Avantages du personnel »			
Régimes à prestations définies : précision sur la comptabilisation des cotisations des membres du personnel qui se rattachent aux services rendus mais qui ne dépendent pas du nombre d'années de service	17 décembre 2014 (UE n° 2015/29)	1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
Amendement à IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 41 « Agriculture »			
Évaluation d'un actif biologique selon IAS 41 s'il ne correspond pas à une plante productrice	23 novembre 2015 (UE 2015/2113)	1 ^{er} janvier 2016	Non
Amendement à IFRS 11 « Partenariats »			
Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe selon IFRS 3 si les actifs acquis constituent un <i>business</i> au sens d'IFRS 3 et non un simple groupe d'actifs	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement à IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 38 « Immobilisations incorporelles »			
Clarifications sur la méthode d'amortissement fondée sur le revenu (interdite sous IAS 16 et acceptable sous IAS 38)	2 décembre 2015 (UE 2015/2231)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014			
IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente » : précision sur les modifications apportées à un plan de cession lorsqu'un actif non courant destiné à être cédé doit être reclassé en actif non courant destiné à être distribué, et réciproquement ;			
IFRS 7 « Instruments financiers Informations à fournir » : clarification sur le maintien d'implication continue aux contrats de services dont la rémunération dépend de la performance des actifs transférés. Informations non obligatoires pour les arrêts intermédiaires sur la compensation des actifs et passifs financiers	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
IAS 19 « Avantages au personnel » : précision sur le taux de rendement des obligations d'État utilisé pour l'actualisation de la dette actuarielle			
IAS 34 « Information financière intermédiaire » : clarification sur l'emplacement possible des autres informations à fournir			

(1) Soit à partir du 1^{er} janvier 2016 dans le Groupe.

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers » Objectif d'amélioration de la présentation d'informations	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement IAS 27 « États financiers individuels » Autorisation à l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	18 décembre 2015 (UE 2015/2441)	1 ^{er} janvier 2016	Non
Amendement à IFRS 10-IFRS 12-IAS 28 « Entités d'investissement » : application de l'exception à la consolidation	22 septembre 2016 (UE 2016/1703)	1 ^{er} janvier 2016	Non

L'application de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 9 « Instruments financiers » Remplacement d'IAS 39 – Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

» NORME IFRS 15 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le Groupe Crédit Agricole CIB a choisi la méthode rétrospective modifiée. Le Groupe Crédit Agricole CIB comptabilisera l'effet cumulatif au 1^{er} janvier 2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et indiquera en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 « Contrats de construction », IAS 18 « Produits des activités ordinaires », ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle », IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers », IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients » et SIC 31 « Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité ».

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole CIB est en cours de réalisation, avec des premiers résultats attendus début 2017.

En l'état actuel de ses analyses, Crédit Agricole CIB n'attend pas d'impact significatif sur son résultat.

» NORME IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 Instruments Financiers est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation au titre du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS APPORTÉES PAR LA NORME

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (ie prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

Les trois modèles de gestion

- Le modèle de pure collecte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie.
- Le modèle mixte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité ; et
- Le modèle de pure cession dont l'intention est de céder l'actif.

Les caractéristiques contractuelles (test « Solely Payments of Principal & Interests » ou test « SPPI »)

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i.e. taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test « SPPI ».

Sur cet aspect, certains points d'interprétation sont encore à l'étude au niveau de l'IASB. Ainsi, le groupe Crédit Agricole suit attentivement les discussions à l'IASB relatives notamment à certaines indemnités de remboursement anticipé et prendra en compte le cas échéant les conclusions de ces discussions.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test « SPPI » ;
- un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test « SPPI » ;
- un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test « SPPI » indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 devrait conduire à une augmentation de la part des instruments financiers – OPCVM et instruments de capitaux propres – valorisés à la juste valeur par résultat. Globalement, chez Crédit Agricole CIB, les prêts et créances respectent le test « SPPI » et resteront au coût amorti.

DÉPRÉCIATION

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales. Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuelles et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (Point in Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (Forward Looking), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (Through The Cycle) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (« Loss Given Default » ou « LGD »).

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1^{re} étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie, etc.), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^e étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3^e étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3^e phase).

Afin d'apprécier la dégradation significative, Crédit Agricole CIB s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en phase 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- toutes les opérations de micro-couverture ; et
- les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou
- maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de juste valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, Crédit Agricole CIB n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

AUTRES DISPOSITIONS DE PREMIÈRE APPLICATION

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des passifs financiers désignés en juste valeur par résultat sur option, à savoir la reconnaissance des variations de valeur liées au risque de crédit propre en autres éléments du résultat global non recyclables. À ce stade, conformément à l'orientation du Groupe, Crédit Agricole CIB n'envisage pas d'appliquer par anticipation ces dispositions.

LE DÉPLOIEMENT DU PROJET DANS LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Crédit Agricole CIB fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

LES ÉTAPES DU PROJET ET LES RÉALISATIONS À DATE

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- l'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;

- l'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, Crédit Agricole CIB a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2016, Crédit Agricole CIB a été associée aux principales réalisations qui ont concerné :

- les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;
- les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le Forward Looking, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31 décembre 2015 de niveau Groupe ;
- les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils « Risques et finance » et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes côtés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test « SPPI ».

L'ensemble de ces travaux de déploiement se poursuivront en 2017 et intégreront des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA).

TRANSITION

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, Crédit Agricole CIB ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

NORMES NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2016 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2016.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16.

La norme IFRS 16 « Contrats de location » remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC 15 « Avantages dans les contrats de location » et SIC 27 « Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location »). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au

passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole CIB sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Par ailleurs, trois amendements à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe : il s'agit des amendements à IAS 7 « État des flux de trésorerie », à IAS 12 « Impôts sur le résultat », applicables au Groupe Crédit Agricole S.A. au 1^{er} janvier 2017 tandis que l'amendement à IFRS 2 « Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » sera applicable au 1^{er} janvier 2018, ces dates seront confirmées après adoption de ces textes par l'Union européenne.

► 1.2 FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Crédit Agricole CIB utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

► 1.3 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

► UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

► INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

TITRES À L'ACTIF

CLASSIFICATION DES TITRES À L'ACTIF

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par Crédit Agricole CIB.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, sous la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations. Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués à la juste valeur.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que Crédit Agricole CIB a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que Crédit Agricole CIB a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des Actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

En cas de cession, le produit de cession est comptabilisé en résultat, gain ou pertes nets sur AFS (dans une sous-rubrique « plus ou moins values de cessions sur prêts et créances »).

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat, en gains ou pertes nets sur AFS.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

DÉPRÉCIATION DES TITRES

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, Crédit Agricole CIB utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Crédit Agricole CIB prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, Crédit Agricole CIB constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

DATE D'ENREGISTREMENT DES TITRES

Les titres classés dans les catégories Actif financiers à la juste valeur par résultat par nature, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, Prêts et créances et les Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM (Held To Maturity) sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les

critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories actifs financiers disponibles à la vente ou actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par Crédit Agricole CIB en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la « Note 9 : reclassements d'instruments financiers ».

ACQUISITION ET CESSIION TEMPORAIRE DE TITRES

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

ACTIVITÉ DE CRÉDITS

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en juste valeur.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DÉPRÉCIATIONS DE CRÉANCES

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements générateurs de perte intervenus après la réalisation de ces créances, telle que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;

- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, Crédit Agricole CIB a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois

Dans le cadre de la réglementation bâloise, Crédit Agricole CIB détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction des risques.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à

prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

Autres dépréciations sur base collective

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

RESTRUCTURATIONS DE CRÉANCES

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

ENCOURS EN SOUFFRANCE

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

RENÉGOCIATIONS COMMERCIALES

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

PASSIFS FINANCIERS

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux

conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, sont classées en Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Toutefois, ces émissions structurées font l'objet d'une couverture économique au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. En application d'IAS 39, le classement sur option des émissions structurées à la juste valeur par résultat permet d'aligner le traitement comptable de l'ensemble des transactions liées dont la performance globale est suivie en juste valeur.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit propre sont évalués à l'aide de modèles qui reflètent les conditions de refinancement du Groupe telles que constatées à la fin de la période concernée. Ils tiennent également compte de la durée résiduelle des passifs concernés.

TITRES AU PASSIF

Distinction dettes - Capitaux propres

La distinction entre instrument de dette et instrument de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositions contractuelles.

Un instrument de dette constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif

ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite carve out).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace

de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA, DVA et FVA.

Crédit Agricole CIB considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

JUSTE VALEUR DES ÉMISSIONS STRUCTURÉES

Conformément à la norme IFRS 13, Crédit Agricole CIB valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES DÉRIVÉS

Crédit Agricole CIB intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole CIB, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole CIB du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS (Credit Default Swap) nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou de proxy de CDS.

COÛTS ET BÉNÉFICES LIÉS
AU FINANCEMENT DES DÉRIVÉS

La valorisation des instruments dérivés non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés intègre un ajustement de FVA ou Funding Adjustment Value représentant les coûts et bénéfices liés au financement de ces instruments. Cet ajustement est calculé à partir du profil d'expositions futures positives ou négatives des transactions auquel est appliqué un coût de financement.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange, etc.), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si le prix coté en date de clôture n'est pas disponible, Crédit Agricole CIB se référera notamment aux prix des transactions les plus récentes sur l'instrument.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, Crédit Agricole CIB retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

**GAINS OU PERTES NETS
SUR INSTRUMENTS FINANCIERS**

**GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS
À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des instruments dérivés entrant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Conformément à la norme IAS 32, Crédit Agricole CIB compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités par Crédit Agricole CIB avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

GARANTIES FINANCIÈRES ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont

pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan (mais au hors bilan). Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitatives et qualitatives concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

Crédit Agricole CIB identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, Crédit Agricole CIB a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêt des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note « 6.18 Provisions ».

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;

- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

AVANTAGES À LONG TERME

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Crédit Agricole CIB détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note « 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies »).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de *turnover*.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, Crédit Agricole CIB impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police

correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole CIB n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole CIB et éligibles à la norme IFRS 2 sont de ces deux types.

Les charges relatives aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont comptabilisées de la façon suivante :

- pour les plans *equity settled*, en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe étalées linéairement sur la période d'acquisition ;
- pour les plans *cash settled* en charges de personnel par la contrepartie d'une dette. Ces charges sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits (comprise entre 3 et 4 ans) pour tenir compte des conditions de présence et/ou de performance. La dette correspondante est révisée jusqu'à son règlement pour prendre en compte l'éventuelle non-réalisation de ces conditions et la variation de valeur du titre Crédit Agricole S.A..

Les souscriptions d'actions Crédit Agricole S.A. proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le groupe Crédit Agricole CIB applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Crédit Agricole CIB est détenu à 99,9 % par le groupe Crédit Agricole depuis le 27 décembre 1996, et certaines de ses filiales, font partie du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A..

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (recupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception

d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole CIB a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

► TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole CIB applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole CIB suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

› OPÉRATIONS EN DEVISES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole CIB. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

› COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat ;
- les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i. le montant des commissions peut être évalué de façon fiable ;
 - ii. il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise ;
 - iii. le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

› CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

› ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au

montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

► **1.4 PRINCIPES ET MÉTHODES
DE CONSOLIDATION
(IFRS 10, IFRS 11 ET IAS 28)**

► **PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole CIB et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon Les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole CIB dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

NOTIONS DE CONTRÔLE

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque Crédit Agricole CIB est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Crédit Agricole CIB la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Crédit Agricole CIB contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque Crédit Agricole CIB détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence

d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de Crédit Agricole CIB lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Crédit Agricole CIB, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, il convient de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte). Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole CIB est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

EXCLUSIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

► **MÉTHODES DE CONSOLIDATION**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercée par Crédit Agricole CIB sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole CIB ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable Crédit Agricole CIB constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

› RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

› CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, des opérations en devises en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

› REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES - ÉCARTS D'ACQUISITION (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

À la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres, etc.).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont dorénavant comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur autres actifs, sinon ils sont enregistrés dans le poste Charges générales d'exploitation.

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Écarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique Participations dans les entreprises mises en équivalence lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition

est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisitions font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole CIB dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées part du Groupe; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole CIB dans une

entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le Groupe Crédit Agricole CIB a consenti à des actionnaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leur participation dans ces filiales, dont le prix est établi selon une formule prédéfinie qui intègre l'évolution future de l'activité des filiales concernées. Ces engagements sont constitutifs d'options de vente accordées aux actionnaires minoritaires, qui conduisent, conformément aux dispositions de la norme IAS 32, à donner aux intérêts minoritaires concernés le caractère de dettes et non de capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

NOTE 2: PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2016 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en « Note 11 : périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 ».

► 2.1 CESSIION DE CRÉDIT AGRICOLE SECURITIES TAIWAN

Le 31 juillet 2013, le groupe Crédit Agricole CIB s'est désengagé des activités de courtage avec notamment la cession du groupe CLSA BV à Citics International par CASA BV.

La loi taiwanaise interdisant toute détention supérieure à 30 % d'une société taiwanaise par des intérêts chinois (République Populaire de Chine), les activités de CLSA à Taïwan ont été filialisées et revendues à Crédit Agricole Securities Asia BV.

Dans le contrat de cession, Crédit Agricole Securities Asia BV s'était engagé à maintenir l'activité de courtage à Taïwan pendant une période de 2 ans.

La signature d'un contrat de cession des titres avec une nouvelle contrepartie tierce a eu lieu au cours du deuxième trimestre 2015.

La cession, validée par le régulateur local puis finalisée le 31 mai 2016, a permis de dégager une plus-value non significative.

► 2.2 FONDS DE RÉSOLUTION UNIQUE

Le Fonds de résolution unique (FRU) a été instauré par le règlement (UE) n° 806/2014 en tant que dispositif de financement unique pour tous les États membres participant au Mécanisme de Surveillance Unique (MSU) institué par le règlement (UE) n° 1024/2013 du Conseil et au Mécanisme de Résolution Unique (MRU). Le FRU est financé par le secteur bancaire. Son niveau-cible est fixé à 1 % des dépôts garantis par le Fonds de Garantie des Dépôts et doit être atteint avant le 31 décembre 2023.

La contribution au fonds de résolution est payable en espèces, sous forme de cotisation annuelle, à hauteur de 85 %. Les 15 % restant font l'objet d'un engagement irrévocable de paiement collatéralisé, au moyen d'un dépôt de garantie en espèces dans les livres du fonds. Ce dernier est bloqué pour une durée égale à celle de l'engagement. À l'échéance, il est remboursable.

Ainsi, au titre de l'année 2016 le Groupe Crédit Agricole CIB a versé 140 millions d'euros au titre de la cotisation annuelle contre 77 millions d'euros au 31 décembre 2015, comptabilisée en impôts et taxes au Compte de résultat.

► 2.3 CONVENTION D'INTÉGRATION FISCALE

Détenue directement ou indirectement à 97,33 % par Crédit Agricole S.A. (CASA), Crédit Agricole CIB (CACIB) fait partie du groupe d'intégration fiscale constitué par CASA et est tête du sous-groupe CACIB constitué avec ses filiales membres de l'intégration.

En application de la convention d'intégration fiscale, le déficit du sous-groupe CACIB faisait l'objet jusqu'au 31 décembre 2015 d'une indemnisation par CASA dans la limite du montant du déficit individuel intégré de CACIB.

Une révision de la convention d'intégration fiscale sur 2016 prévoit l'indemnisation par CASA des déficits générés à compter du 1^{er} janvier 2016 par l'ensemble des filiales du sous-groupe CACIB et une monétisation des déficits en report du sous-groupe CACIB à cette date.

Le montant de l'impôt de l'exercice intègre les conséquences de cette convention révisée à travers (cf. note « 4.10 Impôts » et note « 6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés ») :

- i. une indemnisation du déficit du sous-groupe 2016 ;
- ii. une monétisation du déficit reportable du sous-groupe antérieur au 1^{er} janvier 2016 ;
- iii. et en conséquence, une annulation des impôts différés actifs vis-à-vis de CASA ;
- iv. la constatation dans les comptes consolidés d'un impôt différé passif sur les déficits générés par les filiales membres de l'intégration fiscale non consolidées pour matérialiser l'obligation de CACIB de restituer les sommes.

► 2.4 EURIBOR/LIBOR

Le 7 décembre 2016, la Commission européenne a condamné solidairement Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB au paiement d'une amende de 114,7 millions d'euros dans le dossier Euribor. Ce paiement doit intervenir dans les 3 mois suivant la notification de la décision soit le 8 mars 2017 au plus tard. La Commission ne donne aucune clé de répartition entre Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB et laisse à celles-ci le soin de déterminer conventionnellement la quote-part de la pénalité affectée à chacune d'elles, conformément à la jurisprudence dégagée par la Cour de justice de l'Union européenne.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB qui contestent cette décision ont décidé de déposer une requête en annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. De nombreux arguments de procédure et de fond seront développés au soutien de cet appel. Dès lors, bien que la pénalité soit immédiatement exigible, elle pourrait être annulée.

En attendant la décision des juges européens (cf. note « 6.18 Provisions »), Crédit Agricole S.A. a décidé de s'acquitter, à titre provisoire, de l'intégralité du montant de la pénalité.

Il est rappelé que Crédit Agricole S.A. est, en sa qualité d'organe central, garant de la liquidité et de la solvabilité de l'ensemble de ses affiliés dont fait partie Crédit Agricole CIB.

NOTE 3 : GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

Le pilotage des risques bancaires au sein de CACIB est assurée par la direction qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

► 3.1 RISQUE DE CRÉDIT

» EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	258 937	289 582
Instruments dérivés de couverture	1 800	1 434
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	28 970	26 117
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit	57 644	51 704
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	143 204	137 682
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	490 555	506 519
Engagements de financement donnés	126 790	108 602
Engagements de garantie financière donnés	47 132	46 020
Provisions - Engagements par signature	(46)	(26)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	173 876	154 596
Exposition maximale au risque de crédit	664 431	661 115

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 008	1 987
Prêts et créances sur la clientèle	72 670	70 234
Engagements de financement donnés	4 636	10 487
Engagements de garantie donnés	13	2 449
Total	79 327	85 157

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

» CONCENTRATIONS PAR AGENTS ÉCONOMIQUES DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

<i>En millions d'euros</i>	Encours bruts		Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		Dépréciations collectives		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Administrations générales	4 928	2 830	19	17	(17)	(17)	(46)	(45)	4 865	2 768
Établissements de crédit	33 334	31 469	468	508	(431)	(462)			32 903	31 007
Banques centrales	1 891	3 101							1 891	3 101
Grandes entreprises	124 783	122 941	4 664	3 307	(2 281)	(1 843)	(1 311)	(1 418)	121 191	119 680
Clientèle de détail	9 316	7 848	336	384	(31)	(47)			9 285	7 801
Total - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	174 252	168 189	5 487	4 216	(2 760)	(2 369)	(1 357)	(1 463)	170 135	164 357

(1) Dont encours restructurés pour 5 487 millions d'euros en 2016 et pour 5 121 millions d'euros en 2015.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations générales	1 812	1 486
Grandes entreprises	102 215	90 890
Clientèle de détail	1 178	1 704
Total Engagements de financement	105 205	94 080
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations générales	1 237	119
Grandes entreprises	40 239	40 192
Clientèle de détail	1 083	929
Total Engagements de garantie	42 559	41 240

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Administrations générales	11 777	7 017
Grandes entreprises	76 585	87 604
Clientèle de détail	19 475	17 237
Total Dettes envers la clientèle	107 837	111 858

» CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ CRÉDIT

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

En millions d'euros	Encours bruts		Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		Dépréciations collectives		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
France (y compris DOM-TOM)	39 989	38 458	434	485	(312)	(360)	(141)	(232)	39 536	37 866
Autres pays de l'Union européenne	36 161	32 304	1 722	1 603	(616)	(567)	(332)	(455)	35 213	31 282
Autres pays d'Europe	12 866	13 719	330	107	(218)	(57)	(101)	(230)	12 547	13 432
Amérique du Nord	26 110	25 723	573	226	(86)	(89)	(210)	(183)	25 814	25 451
Amériques centrale et du Sud	13 135	15 513	929	621	(688)	(536)	(243)	(162)	12 204	14 815
Afrique et Moyen-Orient	9 535	8 002	894	790	(638)	(631)	(158)	(129)	8 739	7 242
Asie et Océanie (hors Japon)	22 214	24 114	603	384	(201)	(129)	(169)	(69)	21 844	23 916
Japon	14 241	10 356					(3)	(3)	14 238	10 353
Total - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	174 251	168 189	5 485	4 216	(2 759)	(2 369)	(1 357)	(1 463)	170 135	164 357

(1) Dont encours restructurés pour 5 487 millions d'euros en 2016 et pour 5 121 millions d'euros en 2015.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	23 627	22 770
Autres pays de l'Union européenne	34 580	32 767
Autres pays d'Europe	4 127	3 652
Amérique du Nord	27 286	22 684
Amériques centrale et du Sud	4 187	4 116
Afrique et Moyen-Orient	2 650	2 320
Asie et Océanie (hors Japon)	6 298	4 661
Japon	2 450	1 110
Total Engagements de financement	105 205	94 080
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	11 208	15 039
Autres pays de l'Union européenne	10 675	10 748
Autres pays d'Europe	3 515	3 269
Amérique du Nord	7 314	5 827
Amériques centrale et du Sud	1 160	928
Afrique et Moyen-Orient	1 115	1 175
Asie et Océanie (hors Japon)	6 044	2 746
Japon	1 528	1 508
Total Engagements de garantie	42 559	41 240

Dettes envers la clientèle par zone géographique

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
France (y compris DOM-TOM)	18 467	18 628
Autres pays de l'Union européenne	30 335	29 833
Autres pays d'Europe	9 717	10 171
Amérique du Nord	13 606	20 776
Amériques centrale et du Sud	6 676	6 108
Afrique et Moyen-Orient	7 069	8 464
Asie et Océanie (hors Japon)	12 415	9 130
Japon	9 338	8 532
Organismes supra nationaux	214	216
Total Dettes envers la clientèle	107 837	111 858

► 3.2 RISQUE DE MARCHÉ

► OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

En millions d'euros	31.12.2016						31.12.2015
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt				853	36	14	903
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêt				853	36	14	903
Options de taux							
Caps-Floors-Collars							
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises et or				285	20		305
Opérations fermes de change				273	18		291
Options de change				12	2		14
Autres instruments				15			15
Dérivés sur actions et indices boursiers				15			15
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés sur produits de base							
Dérivés de crédit et autres							
Sous-total				1 153	56	14	1 223
Opérations de change à terme				567	10		577
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif				1 720	66	14	1 800

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

	31.12.2016						31.12.2015	
En millions d'euros	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	> 1 an à			> 1 an à				
	≤ 1 an	≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt				740	22	6	768	1 009
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêt				740	22	6	768	1 009
Options de taux								
Caps-Floors-Collars								
Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or				133	38		171	219
Opérations fermes de change				121	36		157	217
Options de change				12	2		14	2
Autres instruments				5			5	14
Dérivés sur actions et indices boursiers				5			5	14
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédit et autres								
Sous-total				878	60	6	944	1 242
Opérations de change à terme				190			190	174
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif				1 068	60	6	1 134	1 416

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

	31.12.2016						31.12.2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
En millions d'euros	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	291	1 009	2 111	10 959	30 608	85 281	130 259	149 949
Futures	281	1 006	2 111				3 398	2 410
FRA				206	61		267	410
Swaps de taux d'intérêt				9 436	25 928	62 188	97 552	112 661
Options de taux				260	1 608	21 260	23 128	26 816
Caps-Floors-Collars				1 057	3 011	1 833	5 901	7 631
Autres instruments conditionnels	10	3					13	21
Instruments de devises et or		4		8 328	4 754	2 346	15 432	12 934
Opérations fermes de change				7 326	3 313	1 873	12 512	8 489
Options de change		4		1 002	1 441	473	2 920	4 445
Autres instruments	36	210	32	750	3 323	371	4 722	5 928
Dérivés sur actions et indices boursiers	36	210	32	532	2 877	287	3 974	3 537
Dérivés sur métaux précieux				7			7	
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédit et autres				211	446	84	741	2 391
Sous-total	327	1 223	2 143	20 037	38 685	87 998	150 413	168 811
Opérations de change à terme				16 890	3 258		20 148	15 168
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	327	1 223	2 143	36 927	41 943	87 998	170 561	183 979

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2016						31.12.2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	98	954	1 620	12 140	31 622	86 202	132 636	151 139
Futures	98	954	1 620				2 672	2 074
FRA				198	67		265	397
Swaps de taux d'intérêt				11 127	25 978	61 759	98 864	111 671
Options de taux				257	2 478	21 490	24 225	27 917
Caps-Floors-Collars				553	3 099	2 953	6 605	9 076
Autres instruments conditionnels				5			5	4
Instruments de devises et or	9	8	2	8 392	4 477	2 801	15 689	12 382
Opérations fermes de change				7 335	3 927	2 077	13 339	8 672
Options de change	9	8	2	1 057	550	724	2 350	3 710
Autres instruments	36	149	55	713	2 947	436	4 336	7 054
Dérivés sur actions et indices boursiers	36	149	55	392	2 221	387	3 240	4 210
Dérivés sur métaux précieux								1
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédit et autres				321	726	49	1 096	2 843
Sous-total	143	1 111	1 677	21 245	39 046	89 439	152 661	170 575
Opérations de change à terme				15 400	2 652	228	18 280	12 944
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	143	1 111	1 677	36 645	41 698	89 667	170 941	183 519

› **OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS**

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	11 932 230	12 603 955
Futures	7 669 795	7 621 685
FRA	8 784	40 389
Swaps de taux d'intérêt	2 781 691	3 134 177
Options de taux	795 035	971 381
Caps-Floors-Collars	576 653	738 750
Autres instruments conditionnels	100 272	97 573
Instruments de devises et or	3 978 257	4 043 867
Opérations fermes de change	3 588 815	3 558 157
Options de change	389 442	485 710
Autres instruments	92 410	285 084
Dérivés sur actions et indices boursiers	26 379	24 977
Dérivés sur métaux précieux	2 809	308
Dérivés sur produits de base		
Dérivés de crédits	63 222	259 799
Sous-total	16 002 897	16 932 906
Opérations de change à terme	488 068	383 909
Total Notionnels	16 490 965	17 316 815

» RISQUES DE CHANGE

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

En millions d'euros	31.12.2016		31.12.2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	288 578	297 448	302 314	307 258
Autres devises de l'Union européenne	21 531	24 579	18 399	24 123
USD	161 057	157 990	171 404	173 276
JPY	22 704	23 568	26 924	23 958
Autres devises	30 391	20 676	30 234	20 660
Total bilan	524 261	524 261	549 275	549 275

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	152	1 801	632	145	549	634
USD		1 615	2 090		1 557	2 215
Autres devises de l'Union européenne		2				
Total	152	3 418	2 722	145	2 106	2 849

► 3.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

» PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En millions d'euros	31.12.2016					31.12.2015				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	25 558	5 577	3 422	668	35 225	23 071	5 363	5 377	759	34 570
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	52 477	12 662	51 333	22 555	139 027	48 672	12 842	49 234	22 871	133 619
Total	78 035	18 239	54 755	23 223	174 252	71 743	18 205	54 611	23 630	168 189
Dépréciations					(4 117)					(3 833)
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle					170 135					164 356

› DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

31.12.2016						
En millions d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit	18 825	5 982	19 155	3 059	12	47 033
Dettes envers la clientèle	95 615	10 413	1 354	455		107 837
Total dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	114 440	16 395	20 509	3 514	12	154 870

31.12.2015						
En millions d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit	32 248	4 745	18 897	2 555	(32)	58 413
Dettes envers la clientèle	100 712	9 130	1 421	595		111 858
Total dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	132 960	13 875	20 318	3 150	(32)	170 271

› DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	31.12.2016					31.12.2015					
En millions d'euros	≤ 3	> 3			Total	≤	> 3			Total	
	mois	mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		Indéterminé	3 mois	mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans		> 5 ans
Bons de caisse											
Titres de créances négociables	37 340	9 518	67	37		46 962	38 964	8 611	286	56	47 917
Emprunts obligataires			149		3	152			149	(4)	145
Autres dettes représentées par un titre											
Total dettes représentées par un titre	37 340	9 518	216	37	3	47 114	38 964	8 611	435	56	(4) 48 062
Dettes subordonnées à durée déterminée	2		550	2 866		3 418			550	1 557	(1) 2 106
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1			2 721		2 722	7			2 842	2 849
Total dettes subordonnées	3		550	5 587		6 140	7		550	4 399	(1) 4 955

Au cours de l'année 2016, les émissions de dettes subordonnées à durée déterminée s'élèvent à 1 250 millions d'euros et les remboursements des dettes subordonnées à durée indéterminée s'élèvent à 201 millions d'euros.

› GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

31.12.2016						31.12.2015						
En millions d'euros	> 3 mois					Total	> 3 mois					Total
	≤ 3 mois	à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 3 mois		à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans			
Garanties financières données		26	26		52		6	30		36		

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note « 3.2 Risque de marché ».

► 3.4 DÉRIVÉS DE COUVERTURE

› COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

› COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

› COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISE

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

› INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE PAR TYPE DE RISQUES

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant Notionnel	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant Notionnel
Couverture de juste valeur	1 100	943	58 969	554	1 289	51 992
Taux d'intérêt	281	701	27 636	295	987	24 345
Instruments de capitaux propres						
Change	819	242	31 333	259	302	27 647
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	695	129	17 619	850	104	14 134
Taux d'intérêt	622	67	16 741	779	22	13 049
Instruments de capitaux propres	15	5	191	12	14	182
Change	58	57	687	59	68	903
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	5	62	3 660	30	23	4 623
Total Instruments dérivés de couverture	1 800	1 134	80 248	1 434	1 416	70 749

NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

► 4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	778	533
Sur opérations avec la clientèle	3 715	3 571
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	396	391
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	436	311
Autres intérêts et produits assimilés	10	
Produits d'intérêts ⁽¹⁾	5 335	4 806
Sur opérations avec les établissements de crédit	(876)	(845)
Sur opérations avec la clientèle	(847)	(649)
Sur dettes représentées par un titre ⁽²⁾	(312)	(967)
Sur dettes subordonnées	(139)	(135)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(298)	(311)
Autres intérêts et charges assimilées	(30)	(1)
Charges d'intérêts	(2 502)	(2 908)
Marge nette d'intérêts	2 833	1 898

(1) Dont 83 millions d'euros sur les créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2016 contre 67 millions d'euros au 31 décembre 2015.

(2) Dont impact de 518 M€ suite au reclassement des intérêts sur TCN des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat sur option, initialement enregistrés en marge d'intérêt.

4.2 COMMISSIONS NETTES

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	13	(30)	(17)	10	(21)	(11)
Sur opérations avec la clientèle	561	(91)	470	446	(88)	358
Sur opérations sur titres (y compris courtage)	37	(64)	(27)	51	(70)	(19)
Sur opérations de change	9	(33)	(24)	12	(35)	(23)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan (y compris courtage)	259	(147)	112	249	(146)	103
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	373	(116)	257	383	(116)	267
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	206	(12)	194	260	(15)	245
Produits nets des commissions	1 458	(493)	965	1 411	(491)	920

► 4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Dividendes reçus	319	212
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	783	1 383
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ⁽¹⁾	(720)	761
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	643	(75)
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 025	2 281

(1) Dont impact de -519 M€ suite au reclassement des intérêts sur TCN des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat sur option, initialement enregistrés en marge d'intérêt.

Les impacts relatifs au spread émetteur ont engendré en Produit net bancaire une charge de 159 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre un produit de 245 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur						
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	62	(366)	(304)	251	(370)	(119)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	366	(62)	304	370	(251)	119
Couvertures de flux de trésorerie						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - Partie inefficace						
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - Partie inefficace						
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers						
Variations de juste valeur des éléments couverts	27	(5)	22	10	(29)	(19)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	5	(27)	(22)	29	(10)	19
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt						
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - Partie inefficace						
Total résultat de la comptabilité de couverture	460	(460)		660	(660)	

► 4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Dividendes reçus	32	28
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	132	92
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(10)	(10)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur prêts et créances	(24)	(3)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	130	107

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note « 4.8 Coût du risque ».

► 4.5 PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		2
Autres produits (charges) nets	(17)	(3)
Produits (charges) des autres activités	(17)	(1)

► 4.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Charges de personnel	(1 891)	(1 865)
Impôts et taxes ⁽¹⁾	(201)	(212)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(892)	(883)
Charges générales d'exploitation	(2 984)	(2 960)

(1) Dont 140 millions d'euros comptabilisés au titre de la contribution au fonds de résolution unique (FRU) au 31 décembre 2016 et 77 millions d'euros au 31 décembre 2015.

► HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de Crédit Agricole CIB. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2016 est donnée ci-après.

Collège des Commissaires aux comptes CACIB

En milliers d'euros hors taxe	Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers		Total 2016
	2016	2015	2016	2015	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés					
Émetteur	3 179	3 135	2 610	2 615	5 789
Filiales intégrées globalement	2 407	2 015	2 140	2 333	4 547
Autres services					
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes					
Émetteur	515	362	462	344	977
Filiales intégrées globalement	40	80	645	148	685
Autres prestations					
		278		435	
Services autres que la certification des comptes					
Émetteur	209		143		352
Filiales intégrées globalement	12		43		55
Total	6 362	5 870	6 043	5 875	12 405

**Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du Groupe CACIB,
consolidées par intégration globale**

En milliers d'euros hors taxe	Deloitte		Mazars		KPMG		Autres		Total 2016
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés									
	100		4		253		196	73	200
Autres services									
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes		9						12	
Services autres que la certification des comptes									
Total		109		4		253	196	85	200

**► 4.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS
DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Dotations aux amortissements	(96)	(99)
Immobilsations corporelles	(51)	(61)
Immobilsations incorporelles	(45)	(38)
Dotations (reprises) aux dépréciations		(8)
Immobilsations corporelles		
Immobilsations incorporelles		(8)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(96)	(107)

► 4.8 COÛT DU RISQUE

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(818)	(872)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	(629)	(354)
Autres actifs	(36)	(20)
Engagements par signature	(32)	(22)
Risques et charges	(121)	(476)
Reprises de provisions et de dépréciations	305	258
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	14	31
Prêts et créances	241	157
Autres actifs	8	2
Engagements par signature	14	3
Risques et charges	28	65
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(513)	(614)
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	(13)	(31)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(72)	(62)
Récupérations sur prêts et créances amortis	54	34
Autres pertes	(22)	(28)
Autres produits		
Coût du risque	(566)	(701)

Litige OFAC : signature d'un accord le 20 octobre 2015. Un complément de provision d'un montant de 350 millions d'euros avait été enregistré au 30 juin 2015.

► 4.9 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	5	4
Plus-values de cession	5	4
Moins-values de cession		
Titres de capitaux propres consolidés		(9)
Plus-values de cession		3
Moins-values de cession		(12)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	(5)

► 4.10 IMPÔTS

› CHARGE D'IMPÔT

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Produit (charge) d'impôt courant	704	(461)
Produit (charge) d'impôt différé	(1 025)	(54)
Produit (charge) d'impôt de la période	(321)	(515)

Cf. « Note 2 : principales opérations de structure et événements significatifs de la période ».

› RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

En millions d'euros	31.12.2016			31.12.2015		
	Base	Taux d'impôt ⁽¹⁾	Impôt	Base	Taux d'impôt ⁽¹⁾	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	1 295	34,43 %	(446)	1 432	38,00 %	(544)
Effet des différences permanentes		-5,95 %	77		-0,21 %	3
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-5,79 %	75		-2,23 %	32
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		7,49 %	(97)		-0,63 %	9
Effet de l'imposition à taux réduit		0,54 %	(7)		-0,91 %	13
Effet des autres éléments		-5,95 %	77		1,96 %	(28)
Taux et charge effectifs d'impôt		24,77 %	(321)		35,98 %	(515)

(1) Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

› MODIFICATION DU TAUX D'IMPÔT FRANÇAIS SUR LES SOCIÉTÉS À HORIZON 2019/2020

La loi de finances pour 2017 et la loi de finances rectificative pour 2016 ont été publiées au Journal officiel du 30 décembre 2016. Cette loi de finances pour 2017 prévoit une baisse du taux d'impôt courant sur les sociétés pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2020 ou 31 décembre 2019 pour les entités dont le chiffre d'affaires est inférieur à un milliard d'euros. Le taux d'imposition courant sera alors de 28,92 %.

En conséquence, les actifs et passifs d'impôts différés au 31 décembre 2016 sont évalués au montant que l'on s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales en fonction des dates de retournement ou de réalisation des bases d'impôts différés.

En synthèse :

- les impôts différés dont le retournement doit intervenir au cours des exercices 2017 à 2019 (ou 2018 selon le cas) ont été calculés au taux courant de 34,43 % ;
- les impôts différés dont le retournement est prévu à compter de l'exercice 2020 (ou 2019 selon le cas) ont été calculés au taux courant de 28,92 %.

Cette modification n'a pas d'impact significatif sur les comptes de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2016.

► 4.11 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

» DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Gains et pertes sur écarts de conversion	138	311
Écart de réévaluation de la période		
Transfert en résultat		
Autres variations	138	311
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	19	42
Écart de réévaluation de la période	137	119
Transfert en résultat	(120)	(83)
Autres variations	2	6
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(60)	(169)
Écart de réévaluation de la période	(60)	(171)
Transfert en résultat		
Autres variations		2
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	1	(1)
Écart de réévaluation de la période		
Transfert en résultat		
Autres variations	1	(1)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	92	73
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	13	35
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	203	291
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(60)	(14)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4	(1)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(56)	(15)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	147	276
Dont part du groupe	146	276
Dont participations ne donnant pas le contrôle	1	

› DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔT

	31.12.2016				Variation				31.12.2015			
			Net	Net			Net	Net			Net	Net
	Brut	Impôt	d'impôt	part du	Brut	Impôt	d'impôt	part du	Brut	Impôt	d'impôt	part du
<i>En millions d'euros</i>				Groupe				Groupe				Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(452)	119	(333)	(334)	(60)	4	(56)	(56)	(392)	115	(277)	(278)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	(452)	119	(333)	(334)	(60)	4	(56)	(56)	(392)	115	(277)	(278)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(452)	119	(333)	(334)	(60)	4	(56)	(56)	(392)	115	(277)	(278)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	752		752	752	138		138	138	614		614	614
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	348	(85)	263	260	19	(10)	9	10	329	(75)	254	250
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	582	(194)	388	382	(60)	23	(37)	(39)	642	(217)	425	421
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés					1		1	1	(1)		(1)	(1)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	1 682	(279)	1 403	1 394	98	13	111	110	1 584	(292)	1 292	1 284
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, des entreprises mises en équivalence	357		357	357	92		92	92	265		265	265
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	2 039	(279)	1 760	1 751	190	13	203	202	1 849	(292)	1 557	1 549
Gains ou pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	1 587	(160)	1 427	1 417	130	17	147	146	1 457	(177)	1 280	1 271

	31.12.2015				Variation				31.12.2014			
			Net	Net			Net	Net			Net	Net
	Brut	Impôt	d'impôt	part du	Brut	Impôt	d'impôt	part du	Brut	Impôt	d'impôt	part du
<i>En millions d'euros</i>				Groupe				Groupe				Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(392)	115	(277)	(278)	(14)	(1)	(15)	(15)	(378)	116	(262)	(263)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	(392)	115	(277)	(278)	(14)	(1)	(15)	(15)	(378)	116	(262)	(263)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence												
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(392)	115	(277)	(278)	(14)	(1)	(15)	(15)	(378)	116	(262)	(263)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	614		614	614	311		311	311	303		303	303
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	329	(75)	254	250	42	(23)	19	18	287	(52)	235	232
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	642	(217)	425	421	(169)	58	(111)	(110)	811	(275)	536	531
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	(1)		(1)	(1)	(1)		(1)	(1)				
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	1 584	(292)	1 292	1 284	183	35	218	218	1 401	(327)	1 074	1 066
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, des entreprises mises en équivalence	265		265	265	73		73	73	192		192	192
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	1 849	(292)	1 557	1 549	256	35	291	291	1 593	(327)	1 266	1 258
Gains ou pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	1 457	(177)	1 280	1 271	242	34	276	276	1 215	(211)	1 004	995

NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

► DÉFINITION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La définition des métiers de Crédit Agricole CIB est conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A..

► PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

- Le portefeuille d'activités s'articule autour de quatre pôles :
- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international, ainsi que les activités de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers ;
 - la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marchés de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions).

- Ces deux pôles constituent la quasi-totalité du pôle Banque de Financement et d'Investissement de Crédit Agricole S.A.. À noter que les activités en cours d'arrêt sont désormais incluses dans les métiers de la Banque de marché et d'investissement et de la Banque de financement :
- la Gestion de fortune, domaine dans lequel Crédit Agricole CIB est également présent au travers de ses implantations en France, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne et au Brésil ;
 - les Activités hors métiers reprennent les impacts relatifs au spread émetteur.

► 5.1 INFORMATIONS SECTORIELLES PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

31.12.2016						
En millions d'euros	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CACIB
Produit net bancaire	2 214	2 151	4 365	730	(159)	4 936
Charges d'exploitation	(954)	(1 571)	(2 525)	(555)		(3 080)
Résultat brut d'exploitation	1 260	580	1 840	175	(159)	1 856
Coût du risque	(512)	(45)	(557)	(9)		(566)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	211		211			211
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1		1	4		5
Variation de valeur des écarts d'acquisition						
Résultat avant impôt	960	535	1 495	170	(159)	1 506
Impôt sur les bénéfices	(168)	(152)	(320)	(42)	41	(321)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		11	11			11
Résultat net	792	394	1 186	128	(118)	1 196
Intérêts minoritaires	(1)	1		14		14
Résultat net part du groupe	793	393	1 186	114	(118)	1 182
Actifs sectoriels dont						
Parts dans les entreprises mises en équivalence			2 304			2 304
Écarts d'acquisition				15		15
Total actif			509 170	15 091		524 261

	31.12.2015					
<i>En millions d'euros</i>	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CACIB
Produit net bancaire	2 194	1 997	4 191	769	245	5 205
Charges d'exploitation	(925)	(1 557)	(2 482)	(585)		(3 067)
Résultat brut d'exploitation	1 269	440	1 709	184	245	2 138
Coût du risque	(579)	(76)	(655)	(23)	(23)	(701)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	59		59			59
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(6)		(6)	1		(5)
Variation de valeur des écarts d'acquisition						
Résultat avant impôt	743	364	1 107	162	222	1 491
Impôt sur les bénéfices	(255)	(126)	(381)	(43)	(91)	(515)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		(3)	(3)			(3)
Résultat net	488	235	723	119	131	973
Intérêts minoritaires		1	1	14		15
Résultat net part du groupe	488	234	722	105	131	958
Actifs sectoriels dont						
Parts dans les entreprises mises en équivalence			2 050			2 050
Écarts d'acquisition				71		71
Total actif			533 702	15 573		549 275

► 5.2 INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

	31.12.2016				31.12.2015			
<i>En millions d'euros</i>	Résultat net part du Groupe	Dont produit net bancaire	Actifs sectoriels	Dont écarts d'acquisition	Résultat net part du Groupe	Dont produit net bancaire	Actifs sectoriels	Dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	9	1 652	372 512	474	261	2 179	388 967	474
Autres pays de l'Union européenne	316	1 072	26 516	115	50	928	23 096	115
Autres pays d'Europe	109	468	16 425	421	(380)	535	17 201	417
Amérique du Nord	300	907	50 419		431	805	68 710	
Amériques Centrale et du Sud	16	70	8 440	2	52	84	1 630	2
Afrique et Moyen-Orient	242	72	4 435		283	62	3 413	
Asie et Océanie (hors Japon)	111	497	22 722	11	182	484	23 589	
Japon	79	197	22 793		79	128	22 669	
Total	1 182	4 936	524 261	1 023	958	5 205	549 275	1 008

NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

► 6.1 CAISSE, BANQUES CENTRALES

En millions d'euros	31.12.2016		31.12.2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	11		12	
Banques centrales	18 204	1 310	27 497	2 254
Valeur au bilan	18 215	1 310	27 509	2 254

► 6.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

› ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	261 392	292 226
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	113	759
Valeur au bilan	261 505	292 985
Dont titres prêtés	876	296

› ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Instruments de capitaux propres	2 920	3 403
Actions et autres titres à revenu variable	2 920	3 403
Titres de dettes	14 546	21 574
Effets publics et valeurs assimilées	11 857	15 864
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 689	5 710
Prêts et avances	73 365	83 270
Créances sur la clientèle	469	526
Titres reçus en pension livrée	72 896	82 744
Instruments dérivés	170 561	183 979
Valeur au bilan	261 392	292 226

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

› ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Instruments de capitaux propres		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	113	114
Obligations et autres titres à revenu fixe	113	114
Prêts et avances		645
Créances sur les établissements de crédit		645
Valeur au bilan	113	759

› PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	235 189	252 632
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	24 195	24 087
Valeur au bilan	259 384	276 719

» PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Titres vendus à découvert	19 941	22 098
Titres donnés en pension livrée	44 306	47 015
Dettes représentées par un titre	1	
Instruments dérivés	170 941	183 519
Valeur au bilan	235 189	252 632

» PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

En millions d'euros	31.12.2016		31.12.2015	
		Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance		Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Titres de dette	24 195	299	24 087	139
Total passifs financiers à la juste valeur	24 195	299	24 087	139

► 6.3 INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

L'information détaillée est fournie dans la note annexe 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

► 6.4 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31.12.2016			31.12.2015		
En millions d'euros	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	11 317	30	11	11 038	55	9
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 653	93	35	15 079	118	48
Actions et autres titres à revenu variable	244	169		196	106	2
Titres de participation non consolidés	489	113	12	494	129	22
Créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	29 703	405	58	26 807	408	81
Impôts		(100)	(16)		(94)	(19)
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts)		305	42		314	62

(1) Dont:
- AFS à revenu fixe dépréciés = 88 millions d'euros ;
- AFS à revenu variable dépréciés = 320 millions d'euros.

Aucune garantie reçue sur encours dépréciés. Aucun impayé significatif < 90 jours. 311 millions d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres de créances au 31 décembre 2016 et 379 millions d'euros au 31 décembre 2015.

► **6.5 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE**

› **PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Établissements de crédit		
Titres de dettes		
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	35 225	34 570
Comptes et prêts	20 472	19 649
Dont comptes ordinaires débiteurs sains	2 742	2 719
Dont comptes et prêts au jour le jour sains	470	2 063
Titres reçus en pension livrée	14 753	14 921
Prêts subordonnés		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	35 225	34 570
Dépréciations	(431)	(463)
Valeur au bilan	34 794	34 107

› **PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Opérations avec la clientèle		
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	15 254	12 784
Titres non cotés sur un marché actif	15 254	12 784
Prêts et avances	123 773	120 835
Créances commerciales	15 079	13 092
Autres concours à la clientèle	103 821	100 913
Titres reçus en pension livrée	394	1 873
Prêts subordonnés	100	123
Avances en comptes courants d'associés	114	111
Comptes ordinaires débiteurs	4 265	4 723
Valeur brute	139 027	133 619
Dépréciations	(3 686)	(3 369)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	135 341	130 250
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Valeur brute		
Valeur nette des opérations de location-financement		
Valeur au bilan	135 341	130 250

► **6.6 ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE**

Crédit Agricole CIB ne dispose pas de portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

► 6.7 ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS OU DÉCOMPTABILISÉS AVEC IMPLICATION CONTINUE

▸ ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2016

31.12.2016		Actifs transférés non décomptabilisés intégralement							
En millions d'euros		Actifs transférés				Passifs associés			
Nature des actifs transférés	Valeur comptable	Dont titrisation (non	Dont pensions	Juste valeur ⁽¹⁾	Valeur comptable	Dont titrisation (non	Dont pensions	Juste valeur ⁽¹⁾	
		deconsolidante)	livrées			Autres	deconsolidante)		livrées
Détenus à des fins de transaction	5 949		5 949	5 949	5 850		5 850	5 850	
Instruments de capitaux propres	2		2	2	2		2	2	
Titres de dette	5 947		5 947	5 947	5 848		5 848	5 848	
Prêts et avances									
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat									
Instruments de capitaux propres									
Titres de dette									
Prêts et avances									
Disponibles à la vente	1 585		1 585	1 585	1 493		1 493	1 493	
Instruments de capitaux propres									
Titres de dette	1 585		1 585	1 585	1 493		1 493	1 493	
Prêts et avances									
Prêts et créances									
Titres de dette									
Prêts et avances									
Détenus jusqu'à l'échéance									
Titres de dette									
Prêts et avances									
Total actifs transférés	7 534		7 534	7 534	7 343		7 343	7 343	

(1) Dans le cas où la garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés (IFRS 7 42D (d)).

► ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2015

31.12.2015		Actifs transférés non décomptabilisés intégralement							
En millions d'euros		Actifs transférés				Passifs associés			
Nature des actifs transférés	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur ⁽¹⁾	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres
Détenus à des fins de transaction	9 683		9 559	124	9 683	9 594		9 470	124
Instruments de capitaux propres	124			124	124	124			124
Titres de dette	9 559		9 559		9 559	9 470		9 470	
Prêts et avances									
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat									
Instruments de capitaux propres									
Titres de dette									
Prêts et avances									
Disponibles à la vente	1 967		1 967		1 967	1 879		1 879	
Instruments de capitaux propres	1 967		1 967		1 967	1 879		1 879	
Titres de dette									
Prêts et avances									
Prêts et créances									
Titres de dette									
Prêts et avances									
Détenus jusqu'à l'échéance									
Titres de dette									
Prêts et avances									
Total actifs transférés	11 650		11 526	124	11 650	11 473		11 349	124

(1) Dans le cas où la garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés (IFRS 7 42D (d)).

► 6.8 DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS

En millions d'euros	31.12.2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants à être cédés	Autres mouvements	31.12.2016
Créances sur les établissements de crédit	463		1	(42)	9			431
Créances sur la clientèle	3 369		746	(483)	68		(14)	3 686
Dont dépréciations collectives	1 463		16	(156)	34			1 357
Actifs disponibles la vente	379		10	(75)	(3)			311
Autres actifs financiers	55		36	(15)			1	77
Total dépréciations des actifs financiers	4 266		793	(615)	74		(13)	4 505

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants à être cédés	Autres mouvements	31.12.2015
Créances sur les établissements de crédit	426		4	(6)	39			463
Créances sur la clientèle	3 259		451	(497)	204		(48)	3 369
Dont dépréciations collectives	1 431			(66)	98			1 463
Actifs disponibles la vente	356	53	10	(106)	15		51	379
Autres actifs financiers	39		21	(7)	1		1	55
Total dépréciations des actifs financiers	4 080	53	486	(616)	259		4	4 266

► 6.9 EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) et brute et nette de couverture.

► ACTIVITÉ BANCAIRE

31.12.2016							
Expositions activité bancaire nette de dépréciations							
Dont portefeuille bancaire							
<i>En millions d'euros</i>	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
Arabie Saoudite			617		617		617
Chine	69			6	75		75
Espagne	1 047		150		1 197		1 197
États-Unis				25	25		25
France	3 142		1 080		4 222	(68)	4 154
Hong Kong	1 165			28	1 193		1 193
Italie			74		74		74
Japon	3 545		639	30	4 214		4 214
Russie	34			10	44		44
Total	9 002		2 560	99	11 661	(68)	11 593

31.12.2015							
Expositions activité bancaire nette de dépréciations							
Dont portefeuille bancaire							
<i>En millions d'euros</i>	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
Allemagne	234				234		234
Chine	137			13	150		150
Espagne	1 034		150		1 184		1 184
États-Unis				398	398		398
France	5 253		846		6 099	(157)	5 942
Hong Kong	686			67	753		753
Italie			98	36	134		134
Japon	990		114	487	1 591		1 591
Russie	18			9	27		27
Total	8 352		1 208	1 010	10 570	(157)	10 413

► 6.10 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

› DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Comptes et emprunts	41 429	45 381
Dont comptes ordinaires créditeurs	3 238	3 255
Dont comptes et emprunts au jour le jour	1 240	1 318
Titres donnés en pension livrée	5 604	13 032
Valeur au bilan	47 033	58 413

› DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Comptes ordinaires créditeurs	37 979	33 747
Comptes d'épargne à régime spécial	152	121
Autres dettes envers la clientèle	67 693	76 825
Titres donnés en pension livrée	2 013	1 165
Valeur au bilan	107 837	111 858

► 6.11 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres de créances négociables	46 962	47 917
Emprunts obligataires	152	145
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	47 114	48 062
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	3 418	2 106
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 722	2 849
Valeur au bilan	6 140	4 955

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de CACIB.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement – CRD 4/CRR définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoit les modalités et les conditions de la disqualification progressive entre le 1^{er} janvier 2014 (date d'entrée en vigueur de la CRD 4 et du CRR) et le 1^{er} janvier 2022 des anciens instruments qui ne remplissent pas ces conditions.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne (*bail-in*) dans certaines circonstances et notamment en cas de résolution de la banque émettrice, conformément à l'ordonnance du 20 août 2015 portant diverses dispositions d'adaptation à la législation au droit de l'Union européenne en matière financière transposant, en droit français, la directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (BRRD) du 15 mai 2014.

► 6.12 INFORMATIONS SUR LA COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

► COMPENSATION - ACTIFS FINANCIERS

En millions d'euros		31.12.2016				
Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts		
				des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	262 688	120 342	142 346	123 469	9 848	9 029
Prises en pension de titres ⁽²⁾	53 391	16 374	37 017	16 463	20 553	1
Total des actifs financiers soumis à compensation	316 079	136 716	179 363	139 932	30 401	9 030

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 82,59 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.
(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 42,04 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

en millions d'euros		31.12.2015				
Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts		
				des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	277 945	117 998	159 947	141 453	9 347	9 147
Prises en pension de titres ⁽²⁾	90 264	6 941	83 323	38 030	45 292	1
Total des actifs financiers soumis à compensation	368 209	124 939	243 270	179 483	54 639	9 148

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 86,26 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.
(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 83,71 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

» COMPENSATION - PASSIFS FINANCIERS

En millions d'euros		31.12.2016				
Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	268 936	120 342	148 594	123 469	18 284	6 841
Mises en pension de titres ⁽²⁾	33 567	16 374	17 193	16 463		730
Total des passifs financiers soumis à compensation	302 503	136 716	165 787	139 932	18 284	7 571

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 86,35 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.
(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 33,11 % des mises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

En millions d'euros		31.12.2015				
Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	281 019	117 998	163 021	141 453	14 301	7 267
Mises en pension de titres ⁽²⁾	45 300	6 941	38 359	38 030		329
Total des passifs financiers soumis à compensation	326 319	124 939	201 380	179 483	14 301	7 596

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 88,15 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.
(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 62,67 % des mises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

► 6.13 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Impôts courants	1 318	232
Impôts différés	791	909
Total actifs d'impôts courants et différés	2 109	1 141
Impôts courants	245	244
Impôts différés	1 193	299
Total passifs d'impôts courants et différés	1 438	543

Cf. « Note 2 : principales opérations de structure et événements significatifs de la période ».

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

En millions d'euros	31.12.2016		31.12.2015	
	Impôts différés actif	Impôts différés passif	Impôts différés actif	Impôts différés passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	864	954	995	43
Charges à payer non déductibles	174		165	
Provisions pour risques et charges non déductibles	522		513	
Autres différences temporaires ⁽¹⁾	168	954	317	43
Impôts différés sur réserves latentes	88	247	92	269
Actifs disponibles à la vente		88	1	81
Couvertures de flux de trésorerie	1	200	1	222
Gains et pertes sur écarts actuariels	87	(41)	90	(34)
Impôts différés sur résultat	19	172	40	205
Effet des compensations	(180)	(180)	(218)	(218)
Total impôts différés	791	1 193	909	299

(1) La part d'impôts différés actif relative aux déficits reportables est de 50 millions d'euros pour 2016 contre 517 millions d'euros en 2015.

En application de la modification de la convention d'intégration fiscale en France entre CASA/CACIB S.A., et de la décision d'indemnisation de la totalité des déficits reportables du sous-groupe CACIB, une créance de 1 076 millions d'euros vis-à-vis de CASA a été comptabilisée au 31 décembre 2016, en parallèle, le stock d'impôts différés actifs comptabilisé au 31 décembre 2015 de 937 millions d'euros a été repris.

L'agrégat « Autres différences temporaires » inclut 916 millions d'euros d'impôts différés passifs relatifs aux opérations de crédit-bail au 31 décembre 2016. Auparavant, ces impôts différés passifs (975 millions d'euros au 31 décembre 2015) étaient présentés en déduction des impôts différés actifs dans ce même agrégat.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

► 6.14 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

› COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Autres actifs	34 295	27 735
Comptes de stocks et emplois divers	93	81
Débiteurs divers ⁽¹⁾	32 615	27 057
Comptes de règlements	1 587	597
Comptes de régularisation	2 635	3 649
Comptes d'encaissement et de transfert	2 126	2 849
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	148	71
Produits à recevoir	216	238
Charges constatées d'avance	63	58
Autres comptes de régularisation	82	433
Valeur au bilan	36 930	31 384

(1) Dont 23,5 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

» COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Autres passifs ⁽¹⁾	22 848	18 932
Comptes de règlements	1 425	584
Créditeurs divers	21 423	18 348
Comptes de régularisation	8 997	7 206
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	2 363	2 979
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	4 483	2 231
Produits constatés d'avance	337	361
Charges à payer	1 648	1 565
Autres comptes de régularisation	166	70
Valeur au bilan	31 845	26 138

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

► 6.15 CO-ENTREPRISES
ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessous correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2016. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence pour lesquelles un indice objectif de perte de valeur a été identifié, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition, c'est-à-dire en exploitant les estimations de flux futurs attendus des sociétés concernées et en utilisant les paramètres de valorisations décrits dans la note « 6.17 Écarts d'acquisition ».

» INFORMATIONS FINANCIÈRES DES CO-
ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au 31 décembre 2016 :

- la valeur de mise en équivalence des co-entreprises est nulle car dépréciée à 100 % (même situation au 31 décembre 2015) ;
- la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 2 304 millions d'euros (2 050 millions d'euros au 31 décembre 2015).

CACIB détient des intérêts dans 2 co-entreprises et 1 entreprise associée.

Les co-entreprises et les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises et entreprises associées qui composent la « valeur de mise en équivalence au bilan ».

» CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES : INFORMATIONS

31.12.2016							
En millions d'euros	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote-part de résultat net	Quote-part de capitaux propres ⁽¹⁾	Écarts d'acquisition
Co-entreprises							
Elipso	50,00 %					(26)	
UBAF	47,01 %				1	158	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)					1	132	
Entreprises associées							
BSF	31,11 %	2 304	2 459	46	211	2 334	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (entreprises associées)					211	2 334	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence					212	2 466	

(1) Capitaux propres - Part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

31.12.2015							
<i>En millions d'euros</i>	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote-part de résultat net	Quote-part de capitaux propres ⁽¹⁾	Écarts d'acquisition
Co-entreprises							
Elipso	50,00 %				(33)	(8)	
UBAF	47,01 %				(153)	153	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)					(186)	145	
Entreprises associées							
BSF	31,11 %	2 050	2 570	40	246	2 092	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (entreprises associées)		2 050			246	2 092	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence		2 050			60	2 237	

(1) Capitaux propres - Part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES : INFORMATIONS DÉTAILLÉES

31.12.2016					31.12.2015			
<i>En millions d'euros</i>	PNB	Résultat net	Total actif	Total capitaux propres	PNB	Résultat net	Total actif	Total capitaux propres
Co-entreprises								
Elipso	(36)	(36)	127	(53)	(82)	(83)	167	(16)
UBAF	38	15	1 486	337	48	(3)	1 510	325
Entreprises associées								
BSF	1 547	845	51 432	7 503	1 518	974	44 966	6 724

RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

CACIB est soumise aux restrictions suivantes :

■ Contraintes réglementaires.

Les filiales de CACIB sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs à CACIB ;

■ Contraintes légales.

Les filiales de CACIB sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant ;

■ Autres contraintes.

La Banque Saudi Fransi, doit soumettre à l'accord préalable de son autorité de tutelle (Saudi Arabian Monetary Authority) toute distribution de dividendes.

► 6.16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
(HORS ÉCARTS D'ACQUISITION)

En millions d'euros	31.12.2015	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2016
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	1 296		(29)	56	(175)	6		1 154
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(899)		11	(51)	155	(3)	(2)	(789)
Valeur au bilan	397		(18)	5	(20)	3	(2)	365
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	610			50	(2)	1		659
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(459)			(45)	1		1	(502)
Valeur au bilan	151			5	(1)	1	1	157

(1) y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

En millions d'euros	31.12.2014 retraité	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2015
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	1 206			57	(18)	56	(5)	1 296
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(825)			(61)	21	(33)	(1)	(899)
Valeur au bilan	381			(4)	3	23	(6)	397
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	576			35	(8)	8	(1)	610
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(411)			(45)	2	(5)		(459)
Valeur au bilan	165			(10)	(6)	3	(1)	151

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

► 6.17 ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	31.12. 2015 BRUT	31.12. 2015 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	Transferts en actifs non courants à être cédés	31.12. 2016 BRUT	31.12. 2016 NET
Banque de financement et d'investissement	644	474	11						655	485
Banque privée	534	534				4			538	538
Autres activités										
Total	1 178	1 008	11			4			1 193	1 023

En millions d'euros	31.12. 2014 BRUT retraité	31.12. 2014 NET retraité	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	Transferts en actifs non courants à être cédés	31.12. 2015 BRUT	31.12. 2015 NET
Banque de financement et d'investissement	644	474							644	747
Banque privée	487	463				71			534	534
Total	1 131	937				71			1 178	1 008

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles établies à partir des budgets prévisionnels à trois ans dans le cadre de l'actualisation du Plan à Moyen Terme, établit pour les besoins du pilotage du Groupe.

Les projections des métiers ont été élaborées à partir du scénario économique de fin septembre 2016, avec les hypothèses suivantes :

- un maintien de la croissance en zone euro qui demeure fragile et hétérogène : maintien de la croissance en France, retour limité de la croissance en Italie. Les taux longs européens, malgré des accès de volatilité, devraient rester bas même s'ils remontent progressivement ;
- une croissance aux États-Unis qui se maintient autour de sa tendance de long terme ;
- une croissance qui devrait s'améliorer très modérément dans les pays émergents compte tenu de situations différenciées : ralentissement de l'économie en Chine sur plusieurs années, amélioration du Brésil et de la Russie qui s'extraient péniblement de la récession.

Les fonds propres alloués aux 2 UGT correspondent au 31 décembre 2016 à 9,5 % des emplois pondérés pour les activités bancaires (même niveau qu'au 31 décembre 2015) :

- taux de croissance à l'infini : 2 %. Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2016 sont identiques à ceux utilisés au 31 décembre 2015 et reflètent les prévisions de croissance de CACIB pour les 2 UGT ;
- taux d'actualisation : entre 8,84 % et 9,73 %. La détermination des taux d'actualisation au 31 décembre 2016 pour l'ensemble des UGT reflète la baisse durable des taux d'intérêt à long terme que l'on observe en Europe et plus particulièrement en France depuis maintenant plusieurs années. Cette évolution se traduit par une faible baisse des taux retenus par rapport à fin 2015, pour l'UGT Banque Privée (-5bp), en cohérence avec les hypothèses de taux utilisées pour la construction des budgets et des projections des entités.

Les tests de sensibilité effectués sur les écarts d'acquisition – Part du groupe démontrent que :

- une variation de + 50 points de base du taux d'allocation de fonds propres aux UGT n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition ;
- une variation de + 50 points de base du taux d'actualisation n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition ;
- une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation en année terminale n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition ;
- une variation de + 10 points de base du coût du risque en année n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition.

► 6.18 PROVISIONS

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2016
Risques d'exécution des engagements par signature	26		32		(14)	2		46
Risques opérationnels								
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	679		46	(89)	(20)	1	52	669
Litiges divers	483	1	200	(80)	(25)		(3)	576
Participations	1							1
Restructurations		3	1	(2)				2
Autres risques	110	(1)	41	(56)	(17)			77
Total	1 299	3	320	(227)	(76)	3	49	1 371

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2014 retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2015
Risques d'exécution des engagements par signature	6		22		(3)			26
Risques opérationnels								
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	672		57	(71)	(5)	28	(2)	679
Litiges divers	846		479	(831)	(54)	44		483
Participations			1					1
Restructurations	4						(4)	
Autres risques	68		61	(10)	(16)	3	4	110
Total	1 596		620	(912)	(78)	75	(2)	1 299

› CONTRÔLES FISCAUX

CONTRÔLE FISCAL CRÉDIT AGRICOLE CIB PARIS

Crédit Agricole CIB fait actuellement l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015. Une proposition de rectification effectuée à titre interruptif a été reçue fin 2016. Crédit Agricole CIB conteste de façon motivée les points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

CONTRÔLE FISCAL MERISMA

Merisma, filiale de Crédit Agricole CIB, société fiscalement intégrée au groupe Crédit Agricole S.A. a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2006 à 2010, assortis de majorations pour abus de droit.

Quoique toujours contestés, les redressements sont provisionnés.

CONTRÔLES FISCAUX CRÉDIT AGRICOLE CIB MILAN ET LONDRES EN MATIÈRE DE PRIX DE TRANSFERT

Crédit Agricole CIB Milan et Londres ont, suite à contrôles, reçu des propositions de rectification respectivement sur les exercices 2005 à 2011, 2003 à 2006 et 2008 émises par les autorités fiscales italiennes et britanniques en matière de prix de transfert. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée les points redressés. Parallèlement, le processus de saisine des autorités compétentes franco-italiennes et franco-britanniques a été engagé concernant l'ensemble des exercices. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

GARANTIE DE PASSIF CLSA

Le groupe Crédit Agricole S.A. a cédé en 2013 les entités CLSA au groupe chinois CITICS.

À la suite de redressements fiscaux intervenus sur certaines des entités CLSA en Inde et aux Philippines, CITICS a mis en œuvre la garantie de passif à l'encontre du groupe Crédit Agricole S.A. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

CRÉDIT AGRICOLE INDOSUEZ WEALTH

Crédit Agricole Indosuez Wealth (anciennement Crédit Agricole Private Banking) a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2012 et 2013. Une proposition de rectification a été reçue fin 2015. La plupart des redressements ont été contestés, une provision a été comptabilisée à hauteur des risques estimés. Des échanges avec l'Administration sont intervenus en 2016. À défaut de conclusion au 31 décembre 2016, cette provision est maintenue.

Crédit Agricole Indosuez Wealth fait de nouveau l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2014 et 2015. Une provision a été comptabilisée à hauteur des risques estimés.

› ENQUÊTES ET DEMANDES D'INFORMATIONS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

OFFICE OF FOREIGN ASSETS CONTROL (OFAC)

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) et sa maison-mère Crédit Agricole S.A. ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US

(soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec CASA et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le USAO et le DANY ont accepté de lever les poursuites relatives aux faits visés par cette enquête à l'encontre de Crédit Agricole CIB et CASA et de chacune des filiales ou affiliées de Crédit Agricole CIB dès lors que Crédit Agricole CIB se conformera aux obligations mises à sa charge dans le cadre de ces accords.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces accords, le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de ce dossier, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole sera soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprendront une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

EURIBOR/LIBOR ET AUTRES INDICES

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) et sa maison-mère Crédit Agricole S.A., en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole CIB ainsi que sa maison mère Crédit Agricole S.A., ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole SA et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114,654 millions d'euros

pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et en ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

En outre, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB font l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, Autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte par la KFTC sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) se poursuit.

S'agissant des deux actions de groupe (*class actions*) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défenseurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), celles-ci sont toujours au stade préliminaire de l'examen de leur recevabilité.

L'action de groupe « Lieberman » est pour le moment suspendue pour des raisons de procédure devant la Cour fédérale de l'État de New York. S'agissant de l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont déposé une requête visant à obtenir le rejet de cette demande (*motion to dismiss*).

Depuis le 1^{er} juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (*class action*) aux États-Unis (Frontpoint) relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate). Crédit Agricole SA et CACIB ont déposé une requête visant à obtenir le rejet de cette demande (*motion to dismiss*).

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

BONDS SSA

Crédit Agricole CIB a reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre des enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies). Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont cités avec d'autres banques, dans plusieurs actions de groupe (*class actions*) consolidées devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB procède à des investigations internes afin de réunir les informations requises. Ce travail se poursuivra au cours de l'année 2017. À ce stade, il n'est pas possible de connaître l'issue de ces enquêtes ou actions de groupe ni la date à laquelle elles se termineront.

► 6.19 CAPITAUX PROPRES

► COMPOSITION DU CAPITAL
AU 31 DÉCEMBRE 2016

Au 31 décembre 2016, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires de Crédit Agricole CIB	Nombre d'actions au 31.12.2016	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	283 037 778	97,33 %	97,33 %
SACAM développement ⁽¹⁾	6 485 666	2,23 %	2,23 %
Delfinances ⁽²⁾	1 277 888	0,44 %	0,44 %
Personnes physiques	14	ns	ns
Total	290 801 346	100,00 %	100,00 %

(1) Détenu par le groupe Crédit Agricole.

(2) Détenu par le groupe Crédit Agricole S.A..

► RÉSULTAT PAR ACTION

	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net part du Groupe de la période (en millions d'euros)	1 182	958
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	281 545 143	268 791 031
Nombre d'actions potentielles dilutives		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	281 545 143	268 791 031
Résultat de base par action (en euros)	4,20	3,56
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	4,16	3,55
Résultat par action des activités abandonnées (en euros)	0,04	0,01
Résultat dilué par action (en euros)	4,20	3,56
Résultat dilué des activités poursuivies (en euros)	4,16	3,55

► DIVIDENDES

Année de rattachement du dividende	Montant total NET en millions d'euros	Montant du dividende par action	Nombre d'actions rémunérées
2013	1 000	3,72 *	97,33 %
2014	1 000	3,72 *	2,23 %
Acompte : 2,93 *			
2015	898	Solde :	268 687 973
		0,41 *	Solde :
		Total : 3,34 *	271 374 853

* Dividende éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2 du 3 de l'article 158 du Code général des impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Au titre de l'exercice 2016, le Conseil d'administration a proposé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires la mise en distribution de 241 365 117,18 € en complément de l'acompte sur dividende d'un montant de 741 543 432,30 € mis en paiement le 16 décembre 2016.

» AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET FIXATION DU DIVIDENDE

L'affectation du résultat est proposée dans un projet de résolution présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole CIB du 4 mai 2017. Les éléments de cette affectation sont repris ci-dessous. Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 681 503 623,29 €. Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- 1. Affectation d'une somme de 34 075 181,16 € à la réserve légale qui sera ainsi portée à 637 429 092,20 € ;
- 2. Mise en distribution d'un montant de 241 365 117,18 € à titre de solde du dividende au titre de l'exercice 2016 après constatation que la Société est dégagée de toutes autres obligations de dotations et que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 1 408 912 368,48 € après prise en compte du report à nouveau d'un montant de 1 503 027 358,65 € diminué de l'acompte sur dividende de 741 543 432,30 € mis en paiement le 16 décembre 2016 et augmenté du solde du bénéfice de l'exercice 2016 d'un montant de 647 428 442,13 € après affectation à la réserve légale ;

- 3. Affectation du solde du résultat bénéficiaire au report à nouveau pour un montant de 406 063 324,95 € ;
- 4. Fixation du montant brut du solde du dividende alloué par cette Assemblée à 0,83 € pour chacune des 290 801 346 actions y ayant droit ;
- 5. Constatation, après prise en compte du montant de l'acompte sur dividende versé le 16 décembre 2016 que le montant total du dividende distribué au titre de l'exercice 2016 s'établit à 982 908 549,48 € ;
- 6. Constatation, compte tenu de la mise en paiement le 16 décembre 2016 d'un acompte sur dividende de 2,55 € par action sur décision du Conseil d'administration en date du 9 décembre 2016 que le dividende par action, attaché à l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'établit à un montant brut de 3,38 €.

» TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les principales émissions des titres super subordonnés à durée indéterminée classées en capitaux propres sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31.12.2015	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31.12. 2016	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération de la période
				<i>En millions d'unités</i>		<i>En millions d'euros</i>
16.11.2015	EUR	1 800		1 800	1 800	(118)
09.06.2016	USD			720	635	(28)
Total				2 520	2 435	(146)

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super subordonnés à durée indéterminée impactant les capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2016	31.12.2015
Titres financiers super-subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves		
Évolutions des nominaux en 2016	(146)	
Économie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres		
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves		
Autres		
Titres financiers subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves		
Évolutions des nominaux en 2016		
Économie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres		
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves		
Autres		

► 6.20 PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle détenu par Crédit Agricole CIB sont non significatives.

► **6.21 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS
PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE**

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle. Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminée ».

31.12.2016						
En millions d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	18 215					18 215
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	86 418	26 302	49 025	96 840	2 920	261 505
Instruments dérivés de couverture	1 611	110	66	13		1 800
Actifs financiers disponibles à la vente	6 587	8 761	10 423	3 198	734	29 703
Prêts et créances sur les établissements de crédit	25 166	5 538	3 422	668		34 794
Prêts et créances sur la clientèle	50 163	12 541	51 091	21 545	1	135 341
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	14					14
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						
Total actifs financiers par échéance	188 174	53 252	114 027	122 264	3 655	481 372
Banques centrales	1 310					1 310
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	67 042	21 562	59 787	110 992	1	259 384
Instruments dérivés de couverture	961	107	60	6		1 134
Dettes envers les établissements de crédit	18 825	5 982	19 155	3 059	12	47 033
Dettes envers la clientèle	95 615	10 413	1 354	455		107 837
Dettes représentées par un titre	37 340	9 518	216	38	2	47 114
Dettes subordonnées	3		550	5 587		6 140
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	52					52
Total passifs financiers par échéance	221 148	47 582	81 122	120 137	15	470 004

31.12.2015						
En millions d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	27 509					27 509
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	95 944	20 244	57 686	115 709	3 402	292 985
Instruments dérivés de couverture	1 236	81	64	53		1 434
Actifs financiers disponibles à la vente	5 273	9 733	7 408	3 687	706	26 807
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 705	5 361	5 377	664		34 107
Prêts et créances sur la clientèle	46 311	12 719	49 137	22 083		130 250
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	11					11
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						
Total actifs financiers par échéance	198 989	48 138	119 672	142 196	4 108	513 103
Banques centrales	2 254					2 254
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	66 023	17 047	66 155	127 571	(77)	276 719
Instruments dérivés de couverture	1 162	129	91	34		1 416
Dettes envers les établissements de crédit	32 248	4 745	18 897	2 555	(32)	58 413
Dettes envers la clientèle	100 712	9 130	1 421	595		111 858
Dettes représentées par un titre	38 964	8 611	435	56	(4)	48 062
Dettes subordonnées	7		550	4 399	(1)	4 955
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	71					71
Total passifs financiers par échéance	241 441	39 662	87 549	135 210	(114)	503 748

NOTE 7 : AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

► 7.1 DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(1 423)	(1 400)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(59)	(61)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(33)	(14)
Autres charges sociales	(306)	(317)
Intéressement et participation	(29)	(26)
Impôts et taxes sur rémunération	(41)	(47)
Total charges de personnel	(1 891)	(1 865)

(1) Dont charges relatives aux paiements à base d'actions pour 55,2 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 56,3 millions d'euros au 31 décembre 2015.

► 7.2 EFFECTIF FIN DE PÉRIODE

En ETP : Équivalent Temps Plein	31.12.2016	31.12.2015
France	4 299	4 134
Étranger	5 867	5 765
Total	10 166	9 899

► 7.3 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

À ce titre, ces dispositifs ne génèrent pas d'engagement autre que les cotisations à payer qui constituent des charges de l'exercice.

Il existe au sein de CACIB divers régimes de retraite à cotisations définies dont le principal est le régime obligatoire des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété notamment par un régime supplémentaire de type « Article 83 ».

► 7.4 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

› VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE

En millions d'euros	31.12.2016		31.12.2015	
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dettes actuarielles au 31.12.2015	236	1 550	1 786	1 710
Écart de change		(75)	(75)	128
Coût des services rendus sur la période	10	38	48	53
Coût financier	4	32	36	42
Cotisations employés		12	12	11
Modifications, réductions et liquidations de régime		(32)	(32)	(6)
Variation de périmètre	1		1	
Prestations versées (obligatoire)	(8)	(57)	(65)	(102)
Taxe, charges administratives et primes				
(Gains)/pertes actuariels - Liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	(7)	(56)	(63)	(16)
(Gains)/pertes actuariels - Liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	25	178	203	(34)
Dettes actuarielles au 31.12.2016	261	1 590	1 851	1 786

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

› DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

	31.12.2016		31.12.2015	
<i>En millions d'euros</i>	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	10	6	16	47
Charge/produit d'intérêt net	4	4	8	9
Impact en compte de résultat au 31.12.2016	14	10	24	56

› DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS
EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCABLES

	31.12.2016		31.12.2015	
<i>En millions d'euros</i>	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31.12.2015	88	303	391	379
Écart de change		(5)	(5)	23
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif		(75)	(75)	41
Gains/(pertes) actuariels - Liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	(7)	(56)	(63)	(16)
Gains/(pertes) actuariels - Liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	25	178	203	(34)
Ajustement de la limitation d'actifs				
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/2016	18	42	60	14
<i>(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.</i>	(7)	(19)	(26)	(25)

› VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

	31.12.2016		31.12.2015	
<i>En millions d'euros</i>	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des actifs au 31.12.2015	18	1 225	1 243	1 199
Ecart de change		(77)	(77)	102
Intérêt sur l'actif (produit)		28	28	33
Gains/(pertes) actuariels		75	75	(41)
Cotisations payées par l'employeur		71	71	27
Cotisations payées par les employés		12	12	11
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre				
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds	(1)	(55)	(56)	(90)
Juste valeur des actifs au 31.12.2016	17	1 279	1 296	1 242

› POSITION NETTE

	31.12.2016		31.12.2015	
<i>En millions d'euros</i>	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle fin de période	(260)	(1 592)	(1 852)	(1 787)
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	17	1 280	1 297	1 243
Position nette (passif)/actif fin de période	(243)	(312)	(555)	(544)

» RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIALLE

	31.12.2016		31.12.2015	
En millions d'euros	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	1,24 %	1,79 %	1,59 %	2,22 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	0,68 %	8,65 %	3,20 %	-0,64 %
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽²⁾	3,06 %	2,14 %	3,02 %	1,97 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,60 %		4,60 %	
Autre (inflation)	1,75 %	2,15 %	1,75 %	1,98 %

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est à dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation de personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice IBoxx.
 (2) Suivant les populations concernées (cadre ou non cadres).

» INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES - ALLOCATION D'ACTIFS ⁽¹⁾

	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	En montant	Dont côté	En %	En montant	Dont côté	En %	En montant	Dont côté
Actions	7,29 %	1	1	24,91 %	319	319	24,68 %	320	320
Obligations	60,28 %	10	10	49,90 %	639	639	50,03 %	649	649
Immobiliers	4,38 %	1		7,21 %	92		7,17 %	93	
Autres actifs	28,04 %	5		17,98 %	230		18,11 %	235	

(1) Dont la juste valeur des droits à remboursement.

La politique de couverture des engagements sociaux de CACIB répond aux règles de financement locales dans les pays où un financement minimum est exigé.
 Au global, les engagements sociaux de CACIB sont couverts à hauteur de 69,98 % au 31 décembre 2016.
 Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus de 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -7,98 % ;
- une variation de moins de 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 9,05 %.

► 7.5 AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Crédit Agricole CIB verse des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail.

► 7.6 PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

› PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2016.

› PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2016.

› AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ET RETRAITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE (ACR)

En septembre 2016, Crédit Agricole S.A. a offert la possibilité aux salariés et retraités du Groupe de souscrire à une nouvelle augmentation de capital qui leur était réservée. Cette opération ouverte en France et dans 18 autres pays à l'international a permis à plus de 22 000 souscripteurs dans le monde d'investir dans les actions du Groupe Crédit Agricole.

À fin 2016, la part de capital détenue par les salariés et anciens salariés du Groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 4,6 %.

› RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée au titre de 2016 et mis en œuvre au sein du Groupe Crédit Agricole CIB sont dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A..

Depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les plans de rémunération variable différée en cours et à venir sont désormais dénoués en trésorerie avec indexation sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A..

Ces rémunérations variables différées sont assujetties à conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2018, mars 2019 et mars 2020.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charge de personnel. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits afin de tenir compte des conditions de présence avec une contrepartie directe en dette vis-à-vis du personnel avec réévaluations de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des *vesting conditions* (conditions de présence et de performance).

► 7.7 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Ont été retenus comme dirigeants de Crédit Agricole CIB les membres du Comité exécutif et les membres du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB.

La composition du Comité exécutif figure dans le chapitre Gouvernance et Contrôle interne, du présent document de référence.

Les rémunérations versées et avantages accordés aux membres du Comité exécutif en 2016 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 15 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables (dont 1,43 millions d'euros versés en instruments indexés à l'action) y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2016 : 15,6 millions d'euros au titre des engagements sur indemnités de fin de carrière et sur les régimes de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas eu de versement effectué en 2016 au titre des indemnités de fin de contrat de travail ;
- autre paiement en actions : sans objet.

Les membres du Conseil d'Administration de Crédit Agricole CIB ont perçu au titre de 2016 un montant global de jetons de présence de 0,26 millions d'euros nets au titre de leur mandat chez Crédit Agricole CIB.

NOTE 8 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

► ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Engagements donnés	174 172	154 915
Engagements de financement	126 790	108 602
Engagements en faveur des établissements de crédit	21 585	14 522
Engagements en faveur de la clientèle	105 205	94 080
Ouverture de crédits confirmés	93 782	85 628
Ouverture de crédits documentaires	4 182	2 559
Autres ouvertures de crédits confirmés	89 600	83 069
Autres engagements en faveur de la clientèle	11 423	8 452
Engagements de garantie	47 382	46 313
Engagements d'ordre des établissements de crédit	4 823	5 073
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 106	2 000
Autres garanties	2 717	3 073
Engagements d'ordre de la clientèle	42 559	41 240
Cautions immobilières	2 369	2 186
Autres garanties d'ordre de la clientèle	40 190	39 054
Engagements reçus	138 156	153 214
Engagements de financement	21 173	33 382
Engagements reçus des établissements de crédit	20 022	31 755
Engagements reçus de la clientèle	1 151	1 627
Engagements de garantie	116 983	119 832
Engagements reçus des établissements de crédit	3 441	3 131
Engagements reçus de la clientèle	113 542	116 701
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	20 151	20 347
Autres garanties reçues	93 391	96 354

► INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Valeurs comptables des actifs remis en garantie de passifs (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH, etc.)	48 155	43 598
Titres prêtés	876	296
Dépôts de garantie sur opérations de marché	29 515	24 106
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	51 923	61 212
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	130 469	129 212
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	5	4
Titres et valeurs reçus en pension	88 027	99 529
Titres vendus à découvert	19 937	22 093
Total juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	107 969	121 626

► CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au cours de l'année 2016 Crédit Agricole CIB a apporté 2 104 millions d'euros de créances à la Banque de France dans le cadre de son refinancement, contre 1 280 millions d'euros en 2015.

Au 31 décembre 2016, Crédit Agricole CIB n'a effectué aucun tirage des lignes de refinancement ainsi obtenu auprès de la Banque de France.

► GARANTIES DÉTENUES

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le Groupe Crédit Agricole CIB et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élèvent à 108 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 122 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Elles correspondent principalement aux pensions.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB n'en possède ni au 31 décembre 2016 ni au 31 décembre 2015.

NOTE 9 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

► PRINCIPES RETENUS PAR CRÉDIT AGRICOLE CIB

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » ou hors de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

► RECLASSEMENTS EFFECTUÉS PAR CRÉDIT AGRICOLE CIB

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008, Crédit Agricole CIB a réalisé en 2016 des reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39. Les informations sur ces reclassements et sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

Nature, justification et montant des reclassements opérés

En millions d'euros	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2016			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur de reclassement	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
	31.12.2016	estimée 31.12.2016		31.12.2016	estimée 31.12.2016	31.12.2016	estimée 31.12.2016	31.12.2015	estimée 31.12.2015
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	638	629		9	8	629	621	806	795
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	139	139				139	139	359	359
Total actifs reclassés	777	768		9	8	768	760	1 165	1 154

VARIATION DE JUSTE VALEUR COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT RELATIVE AUX ACTIFS RECLASSÉS

Nous n'avons pas de variation de juste valeur comptabilisée en résultat ou en capitaux propres relative aux actifs reclassés en 2016.

NATURE, JUSTIFICATION ET MONTANT DES RECLASSEMENTS OPÉRÉS

Crédit Agricole CIB a opéré au cours de l'année 2016 des reclassements de la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « Prêts et créances ».

Les reclassements opérés lors des exercices antérieurs concernent des reclassements de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « Prêts et créances ».

Pour les actifs reclassés au cours de l'année 2016, le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que leur valeur au 31 décembre 2016 et la valeur au 31 décembre 2016 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif de Crédit Agricole CIB à cette date.

Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit:

		Impact résultat avant impôt, depuis le reclassement					
Actifs reclassés en 2016		Actifs reclassés antérieurement					
Impact en 2016		Impact cumulé au 31.12.2015		Impact en 2016		Impact cumulé au 31.12.2016	
En millions d'euros	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances			(39)	(119)	1	(3)	(38)
Dont syndi-cation			71	(8)	1	(3)	72
Dont Marchés			(110)	(111)			(110)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances			20	20			20
Total actifs reclassés			(19)	(99)	1	(3)	(18)
							(102)

NOTE 10 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*). Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de Credit Default Swaps. Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

- Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :
- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
 - des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
 - des actifs ou passifs exigibles à vue ;
 - des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

► 10.1 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31.12 2016	Valeur de marché estimée au 31.12 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
En millions d'euros					
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	170 135	170 143		41 088	129 055
Créances sur les établissements de crédit	34 794	34 794		34 794	
Comptes ordinaires et prêts JJ	3 212	3 212		3 212	
Comptes et prêts à terme	16 829	16 829		16 829	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	14 753	14 753		14 753	
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	135 341	135 349		6 294	129 055
Créances commerciales	15 043	15 043		1 771	13 272
Autres concours à la clientèle	100 477	100 485			100 485
Titres reçus en pension livrée	394	394		394	
Prêts subordonnés	100	100			100
Titres non cotés sur un marché actif	15 085	15 085			15 085
Avances en comptes courants d'associés	113	113			113
Comptes ordinaires débiteurs	4 129	4 129		4 129	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	170 135	170 143		41 088	129 055

	Valeur au bilan au 31.12 2015	Valeur de marché estimée au 31.12 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
<i>En millions d'euros</i>					
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	164 357	165 596		41 876	123 720
Créances sur les établissements de crédit	34 107	34 107		34 107	
Comptes ordinaires et prêts JJ	4 782	4 782		4 782	
Comptes et prêts à terme	14 404	14 404		14 404	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	14 921	14 921		14 921	
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	130 250	131 489		7 769	123 720
Créances commerciales	13 036	13 036		1 285	11 751
Autres concours à la clientèle	97 866	99 106			99 106
Titres reçus en pension livrée	1 873	1 873		1 873	
Prêts subordonnés	123	123			123
Titres non cotés sur un marché actif	12 630	12 629			12 629
Avances en comptes courants d'associés	111	111			111
Comptes ordinaires débiteurs	4 611	4 611		4 611	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	164 357	165 596		41 876	123 720

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au bilan au 31.12 2016	Valeur de marché estimée au 31.12 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	47 033	47 033		47 033	
Comptes ordinaires et prêts JJ	4 478	4 478		4 478	
Comptes et prêts à terme	36 951	36 951		36 951	
Titres donnés en pension livrée	5 604	5 604		5 604	
Dettes envers la clientèle	107 837	107 837		36 661	71 176
Comptes ordinaires créditeurs	37 979	37 979		34 648	3 331
Comptes d'épargne à régime spécial	152	152			152
Autres dettes envers la clientèle	67 693	67 693			67 693
Titres donnés en pension livrée	2 013	2 013		2 013	
Dettes représentées par un titre	47 114	47 119		47 119	
Dettes subordonnées	6 140	6 140		6 140	
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	208 124	208 129		136 953	71 176

<i>En millions d'euros</i>	Valeur au bilan au 31.12 2015	Valeur de marché estimée au 31.12 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	58 413	58 413		58 413	
Comptes ordinaires et prêts JJ	4 555	4 555		4 555	
Comptes et prêts à terme	40 826	40 826		40 826	
Titres donnés en pension livrée	13 032	13 032		13 032	
Dettes envers la clientèle	111 858	111 863		34 912	76 951
Comptes ordinaires créditeurs	33 747	33 747		33 747	
Comptes d'épargne à régime spécial	121	121			121
Autres dettes envers la clientèle	76 825	76 830			76 830
Titres donnés en pension livrée	1 165	1 165		1 165	
Dettes représentées par un titre	48 062	48 065		48 065	
Dettes subordonnées	4 955	4 955		4 955	
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	223 288	223 296		146 345	76 951

► 10.2 INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

► DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché de CACIB est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers, etc.) ;
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

- **les ajustements de *Mark to Market*** : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif.
- **les réserves *bid/ask*** : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteurs et vendeurs pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.
- **les réserves pour incertitude** matérialisant une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

- **Les réserves pour incertitude sur paramètres** visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés.

- **Les réserves pour incertitude de modèle** visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu ;

- **l'évaluation du risque de contrepartie** (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et de non-exécution (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre) sur les dérivés.

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est, en priorité, directement déduite de Credit Default Swaps (CDS) cotés ou de proxys de Credit Default Swaps (CDS) cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

- **l'ajustement de FVA (Funding Valuation Adjustment)** : la valorisation des instruments dérivés non collatéralisés intègre un ajustement de FVA ou Funding Valuation Adjustment lié au financement de ces instruments.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants comprennent les créances rattachées et sont nets de dépréciation.

En millions d'euros	31.12.2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	261 392	19 860	238 729	2 803
Créances sur la clientèle	469			469
Titres reçus en pension livrée	72 896		72 896	
Titres détenus à des fins de transaction	17 466	16 179	1 047	240
Effets publics et valeurs assimilées	11 857	11 111	746	
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 689	2 171	278	240
Actions et autres titres à revenu variable	2 920	2 897	23	
Instruments dérivés	170 561	3 681	164 786	2 094
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	113			113
Créances sur les établissements de crédit				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	113			113
Obligations et autres titres à revenu fixe	113			113
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	29 703	27 059	2 044	600
Effets publics et valeurs assimilées	11 317	11 293	24	
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 653	15 620	2 007	26
Actions et autres titres à revenu variable	733	146	13	574
Instruments dérivés de couverture	1 800		1 800	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	293 008	46 919	242 573	3 516
Transferts issus du niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	2 040		2 040	
Transferts issus du niveau 2 : valorisation fondée sur des données observables	25			25
Transferts issus du niveau 3 : valorisation fondée sur des données non observables	482	4	478	
Total des transferts vers chacun des niveaux	2 547	4	2 518	25

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 2 concernent des titres AFS.
 Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux.
 Les transferts du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement des dérivés de taux.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	292 226	26 091	262 645	3 490
Créances sur la clientèle	526			526
Titres reçus en pension livrée	82 744		82 744	
Titres détenus à des fins de transaction	24 977	23 382	1 297	298
Effets publics et valeurs assimilées	15 864	15 802	62	
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 710	4 177	1 235	298
Actions et autres titres à revenu variable	3 403	3 403		
Instruments dérivés	183 979	2 709	178 604	2 666
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	759		645	114
Créances sur les établissements de crédit	645		645	
Titres à la juste valeur par résultat sur option	114			114
Obligations et autres titres à revenu fixe	114			114
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	26 807	26 285	10	512
Effets publics et valeurs assimilées	11 038	11 038		
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 079	15 076		3
Actions et autres titres à revenu variable	690	171	10	509
Instruments dérivés de couverture	1 434		1 434	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	321 226	52 376	264 734	4 116
Transferts issus du niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	109			109
Transferts issus du niveau 2 : valorisation fondée sur des données observables	55			55
Transferts issus du niveau 3 : valorisation fondée sur des données non observables	311	17	294	
Total des transferts vers chacun des niveaux	475	17	294	164

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 3 concernent des obligations.
 Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux.
 Les transferts du niveau 3 vers le niveau 1 concernent essentiellement des titres AFS et des obligations.
 Les transferts du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement des dérivés de taux.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

	31.12.2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
En millions d'euros				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	235 189	22 263	209 281	3 645
Titres vendus à découvert	19 941	19 377	504	60
Titres donnés en pension livrée	44 306		44 306	
Dettes représentées par un titre	1	1		
Instruments dérivés	170 941	2 885	164 471	3 585
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	24 195		15 491	8 704
Instruments dérivés de couverture	1 134		1 134	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	260 518	22 263	225 906	12 349
Transferts issus du niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	514		505	9
Transferts issus du niveau 2 : valorisation fondée sur des données observables	731			731
Transferts issus du niveau 3 : valorisation fondée sur des données non observables	812		812	
Total des transferts vers chacun des niveaux	2 057		1 317	740

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 2 concernent essentiellement des passifs détenus à des fins de transaction.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

	31.12.2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
En millions d'euros				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	252 632	24 391	224 560	3 681
Titres vendus à découvert	22 098	22 097		1
Titres donnés en pension livrée	47 015		47 015	
Dettes représentées par un titre				
Instruments dérivés	183 519	2 294	177 545	3 680
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	24 087		17 215	6 872
Instruments dérivés de couverture	1 416		1 407	9
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	278 135	24 391	243 182	10 562
Transferts issus du niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du niveau 2 : valorisation fondée sur des données observables	226	46		180
Transferts issus du niveau 3 : valorisation fondée sur des données non observables	344		344	
Total des transferts vers chacun des niveaux	570	46	344	180

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux et les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement des dérivés de taux et les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

LES INSTRUMENTS CLASSÉS EN NIVEAU 1

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'état et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutoires et mis à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

LES INSTRUMENTS CLASSÉS EN NIVEAU 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau 2 sont les suivants :

- dettes comptabilisées en juste valeur sur option ;
les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du niveau 2 ;
- dérivés de gré à gré ;
les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes ;
- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

LES INSTRUMENTS CLASSÉS EN NIVEAU 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

- titres ;
les titres classés en niveau 3 sont essentiellement :
 - les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
 - les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutoires ;
 - les ABS, CLO, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré ;
- dettes comptabilisées en juste valeur sur option ;
les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du niveau 3 ;
- dérivés de gré à gré ;
produits non observables du fait du sous-jacent : certains produits dont l'essentiel du stock est classé en niveau 2 sont considérés comme relevant du niveau 3 du fait de leur devise sous-jacente ou de leur maturité. Une grille d'observabilité définit pour chaque couple instrument/devise, la maturité maximale considérée comme observable. Cette observabilité est fonction de la liquidité du paramètre et de la disponibilité de sources observables permettant sa valorisation.

Principalement, sont classés en niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêts ou swap de change de maturité très longue ;
- des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité et contrats à terme dont la maturité est longue ;
- des expositions sur produits non linéaires (de taux ou de change) de maturité longue sur des devises/indices majeures. Sont inclus dans cette catégorie les options vanille, mais également les dérivés exotiques simples comme les swaps annulables ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes ;
- des produits dérivés complexes : ces produits relèvent du niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables.

Les principales expositions concernées sont :

- les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type option, option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place ;
- les produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice (Euribor, Spread de CMS). Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
- les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;

- les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, portant principalement sur le couple USD/JPY ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
- les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, crédit, change, inflation). Dans cette catégorie on trouvera les produits *cross-asset* de type dual range, les baskets de change sur devises émergentes, Credit Default Baskets. La détermination des corrélations est effectuée de façon conservatrice en fonction de l'exposition globale de l'établissement, sur la base de données historiques. Si la diversité des corrélations est importante, les expositions à chacune d'entre elles demeurent mesurées ;
- les produits de corrélation actions et hybrides actions, dont le *pay-off* dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier (panier qui dans certains cas est composé non seulement d'actions mais aussi d'autres instruments tels qu'indices sur matières premières). La valorisation de ces produits est sensible à la corrélation entre les composantes du panier et leur classification en niveau 3 est déterminée par leur maturité, leur nature hybride et la composition du panier sous-jacent ;
- les instruments dérivés à sous-jacent taux dont le coupon est indexé sur la volatilité *forward* (aussi appelés *Vol Bonds*) ;
- les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit corporate. Le modèle de valorisation de ces produits utilise à la fois des données observables (prix de Credit Default Swaps) et non observables (corrélations entre les défauts). Sur les tranches Senior, les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions. Le risque de marché du portefeuille de CDO dérivés a été cédé à un fonds géré par JP Morgan Capital en 2012 ;
- le risque de marché des portefeuilles de dérivés complexes sur actions a été transféré à une contrepartie externe au Groupe au 31 décembre 2013.

Pour la plupart de ces produits, le tableau ci-après fournit les techniques de valorisations et les principales données non observables avec leur intervalle de valeurs.

Classes d'instruments	Évaluation bilan en M€		Principaux types de produits composant le niveau 3	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle des données non observables
	Actif	Passif				
Dérivés de taux	1 766	3 200	Produits annuables de maturité longue (swaps zéro coupons annulables)	Modèle de valorisation des options de taux d'intérêt	Volatilité <i>forward</i>	
			Options portant sur une différence de taux		Corrélations CMS	0 % / 100 %
			Swaps de titrisation	Modélisation des remboursements anticipés et actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux de prépaiement	0 % / 50 %
			Produits hybrides taux/change de maturité longue (PRDC)	Modèle de valorisation des produits hybrides taux/change	Corrélation taux/taux	50 % / 80 %
					Corrélation taux/change	-50 % / 50 %
					Corrélation - Fx/equity	-50 % / 75 %
					Corrélation - Change/change	-20 % / 50 %
			Produits multi-sous-jacents (dual range, etc.)	Modèles de valorisation des instruments multi-sous-jacents	Corrélation - Taux d'intérêt/equity	-25 % / 75 %
					Corrélation - Taux d'intérêt/taux d'intérêt	-10 % / 100 %
					Corrélation - Taux d'intérêt/change	-75 % / 75 %
Dérivés de crédit	70	30	CDO sur panier de crédit corporate	Techniques de projection de la corrélation et modélisation des flux de trésorerie attendus	Corrélations entre les défauts des composantes	50 % / 90 %

› VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR
SELON LE NIVEAU 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
En millions d'euros	Titres détenus à des fins de transaction								
	Total	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
Solde d'ouverture (31.12.2015)	4 116		526			298		298	2 666
Gains/pertes de la période	(10)		(72)			(53)		(53)	(36)
Comptabilisés en résultat	(80)		(65)			(53)		(53)	(36)
Comptabilisés en capitaux propres	70		(7)						
Achats de la période	331		75			10		10	260
Ventes de la période	(789)		(385)			(9)		(9)	(220)
Émissions de la période	83								
Dénouements de la période	(100)					(4)		(4)	(122)
Reclassements de la période	325		325						
Variations liées au périmètre de la période	17								
Transferts	(457)					(2)		(2)	(454)
Transferts vers niveau 3	25								25
Transferts hors niveau 3	(482)					(2)		(2)	(479)
Solde de clôture (31.12.2016)	3 516		469			240		240	2 094

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					Actifs financiers disponibles à la vente					
Titres à la juste valeur par résultat sur option										
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Titres détenus à des fins de transaction	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Créances disponibles à la vente	Instruments dérivés
			114		114		3	509		
			(1)		(1)		47	105		
			(1)		(1)		47	28		
								77		
								(14)		
							(24)	(151)		
								83		
								26		
								17		
								(1)		
								(1)		
			113		113		26	574		

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

En millions d'euros	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction			Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Instruments dérivés		
Solde d'ouverture (01.01.2016)	10 562	1		3 680	6 872	9
Gains /pertes de la période	59	60		101	(102)	
Comptabilisés en résultat	59	60		101	(102)	
Comptabilisés en capitaux propres						
Achats de la période	196			196		
Ventes de la période	(268)	(1)		(267)		
Émissions de la période	3 169				3 169	
Dénouements de la période	(1 297)			(85)	(1 212)	
Reclassement de la période						
Variations liées au périmètre de la période						
Transferts	(72)			(40)	(23)	(9)
Transferts vers niveau 3	740			41	699	
Transferts hors niveau 3	(812)			(81)	(722)	(9)
Solde de clôture (31.12.2016)	12 349	60		3 585	8 704	

La variation nette de juste valeur des actifs et passifs valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 s'élève au 31 décembre 2016 à -2 387 millions d'euros.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations (et leurs variations) de ces produits de couverture, en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau des actifs et des passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 ci-dessus.

ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ
DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS
SUR UN MODÈLE DE VALORISATION DE NIVEAU 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci-après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres.

PÉRIMÈTRE DES DÉRIVÉS DE TAUX

Sur le périmètre des dérivés de taux, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et entraînent de fait la classification des produits dont la valorisation y fait appel en niveau 3: la corrélation et les taux de prépaiement (ie. remboursement anticipé).

La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation *forward* entre index successifs sur une même devise - Ex. : CMS 2 ans / CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) – Ex. : Libor 3M USD/ Libor 3M EUR ;
- corrélation taux/change (ou Quanto) – Ex. : USD/JPY – USD ;
- corrélation *equity/equity* ;
- corrélation *equity/change* ;
- corrélation *equity/taux* ;
- corrélation *change/change*.

L'exposition aux corrélations provient essentiellement, au sein de la ligne d'activité Non Linéaire, des activités Cross Assets.

Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond au taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaut). L'exposition à ce facteur de risque peut provenir de deux types de sources: d'une part, l'exposition directe à ces classes d'actifs, d'autre part, certains swaps dits « de titrisation », i.e. dont les variations de nominal s'ajustent automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du *Mark to Market*. Le taux de prépaiement peut être un facteur significatif dans leur valorisation.

CALCUL DES IMPACTS

Au titre de la corrélation

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant les chocs suivants :

- corrélations entre index successifs d'une même devise (i.e. corrélations CMS): 3 % ;
- corrélations cross assets (ex. : Equity/FX ou IR/ Equity) et entre deux courbes de taux de devises différentes: 5 %.

Le résultat du stress est alors obtenu en sommant les valeurs absolues obtenues. Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise et par book, faisant ainsi l'hypothèse que les corrélations n'étaient pas corrélées entre elles. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex : 1y10y, 2y10y).

Au 31 décembre 2016, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles de dérivés de taux ressort ainsi à +/- 6,8 m€, avec un niveau stable comparativement au 31 décembre 2015 (+/- 6.7 m€). Il n'y plus d'activités « Legacy », les opérations ont été annulées ou transférées dans les books Structured Euro, Non Euro et JPY.

Les principaux contributeurs sont désormais :

- Cross Asset: 2 m€ (vs. 3.3 m€ au 31 décembre 2015) avec une baisse de -1.3 m€ principalement expliquée par la baisse de la corrélation taux-taux Eur/Gbp suite à l'annulation de certaines opérations ;
- Structured Non Euro: 1,9 m€ (vs. 1,3 m€) ;

- Structured Euro: 2 m€.
L'augmentation des stress sur les activités Structured est expliquée par le développement du business et donc à un accroissement de ce facteur de risque ;
- Long Term FX: 0,6 m€ (vs. 0,8 m€).

Les contributions des autres périmètres sont peu significatives.

Au titre du taux de prépaiement

Les expositions directes aux actifs comprenant un risque de prépaiement sont liées aux titrisations de type RMBS, CLO et tranches mezzanines de CDO. Ces expositions sont marginales. Elles peuvent être captées par la sensibilité à une variation de 1 bp des spreads de crédit. Cette sensibilité étant très faible (< 50 k€/bp), l'exposition au taux de prépaiement est donc considérée comme négligeable.

Le taux de prépaiement n'est pas un paramètre de marché observable et le modèle de valorisation retenu pour les swaps de titrisation est particulièrement conservateur. La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue avec un taux de prépaiement très rapide et avec un taux de prépaiement très lent. Ainsi, une variation « normale » du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur le MtM, aucun Day One n'est donc retenu pour ces produits.

► 10.3 ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA PRISE EN COMPTE DE LA MARGE À L'ORIGINE

En millions d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Marge différée au 1 ^{er} janvier	45	65
Marge différée générée par les nouvelles transactions de la période	33	16
Comptabilisé en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(9)	(36)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période		
Marge différée en fin de période	69	45

NOTE 11: PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2016

► 11.1 INFORMATION SUR LES FILIALES

› 11.1.1 RESTRICTIONS SUR LES ENTITÉS CONTRÔLÉES

- CACIB est soumise aux restrictions suivantes:
- contraintes réglementaires.
Les filiales de CACIB sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs à CACIB ;
 - contraintes légales.
Les filiales de CACIB sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant ;
 - Autres contraintes.
Une filiale de CACIB, Crédit Agricole CIB Algérie, doit soumettre à l'accord préalable de leur autorité de tutelle (Banque d'Algérie) la distribution de dividendes.

› 11.1.2 SOUTIENS AUX ENTITÉS STRUCTURÉES CONTRÔLÉES

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par CACIB, au 31 décembre 2016, le montant de ces émissions est de 22 milliards d'euros.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP. Au 31 décembre 2016 le montant de ces lignes de liquidités est de 31 milliards d'euros.

► 11.2 COMPOSITION DU PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 se présente ainsi de façon détaillée :

Périmètre de consolidation		Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation 31.12.2016	% de contrôle		% d'intérêt	
Groupe Crédit Agricole CIB	(a)				31.12.16	31.12.15	31.12.16	31.12.15
Société mère et ses succursales								
Crédit Agricole CIB S.A.		France	Société mère	Mère	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Dubai)		Émirats arabes unis	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)		Émirats arabes unis	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Abu Dhabi)		Émirats arabes unis	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)		Corée du Sud	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Espagne)		Espagne	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Inde)		Inde	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Japon)		Japon	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Singapour)		Singapour	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)		Royaume-Uni	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Hong Kong)		Hong Kong	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (New-York)		États-Unis	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Iles Caymans) *		Îles Cayman	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Chicago)	S3	États-Unis	Succursale	Intégration globale	0,00	100,00	0,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Taipei)		Taiwan	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)		Luxembourg	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Finlande)		Finlande	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Vietnam)		Vietnam	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Allemagne)		Allemagne	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Suède)		Suède	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Italie)		Italie	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Belgique)		Belgique	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Miami)		États-Unis	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Canada)	E2	Canada	Succursale	Intégration globale	100,00	0,00	100,00	0,00
Établissements bancaires et financiers								
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.		Brésil	Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Banque Saudi Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Entreprise associée	Mise en équivalence	31,11	31,11	31,11	31,11
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa		Algérie	Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.		Australie	Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB China Ltd.		Chine	Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.		Inde	Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB AO		Russie	Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe)	D1	Luxembourg	Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00

* Les entités implantées aux îles Caïmans sont respectivement fiscalisées en France (application de l'article 209 B du Code général des impôts), aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation 31.12.2016	% de contrôle		% d'intérêt	
						31.12.16	31.12.15	31.12.16	31.12.15
CA Indosuez Wealth (Europe - Espagne)	D1	Espagne	Luxembourg	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe - Belgique)	D1	Belgique	Luxembourg	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe - Italie)	D1	Italie	Luxembourg	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A.	D1	Suisse		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A. (Hong Kong)	D1	Hong Kong	Suisse	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A. (Singapour)	D1	Singapour	Suisse	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CFM Indosuez Wealth	D1	Monaco		Filiale	Intégration globale	70,13	70,13	68,96	68,96
CA Indosuez Finanziaria S.A.	D1	Suisse		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
UBAF		France		Co-entreprise	Mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Japon)		Japon	France	Co-entreprise	Mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Corée du Sud)		Corée du Sud	France	Co-entreprise	Mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Singapour)		Singapour	France	Co-entreprise	Mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
CA Indosuez Wealth (France)	D1	France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Gestion		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Ester Finance Titrisation		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de bourse									
Crédit Agricole Securities (USA) Inc.		États-Unis		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Credit Agricole Securities (Asia) Ltd.	E3	Hong Kong		Filiale	Intégration globale	100,00	0,00	100,00	0,00
Crédit Agricole Securities Asia Limited Séoul Branch (CASAL Séoul Branch)	E3	Corée du Sud		Succursale	Intégration globale	100,00	0,00	100,00	0,00
Sociétés d'investissement									
CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM	D1	Brésil		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Asia BV		Pays-Bas		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Global Partners Inc.		États-Unis		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
L.F. Investment Inc.	S1	États-Unis		Filiale	Intégration globale	0,00	100,00	0,00	100,00
Indosuez CM II Inc.	S1	États-Unis		Filiale	Intégration globale	0,00	100,00	0,00	100,00
L.F. Investment L.P.	S1	États-Unis		Filiale	Intégration globale	0,00	100,00	0,00	100,00
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.		Royaume-Uni		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Groupe)	D1	France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)		Japon	Pays-Bas	Succursale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Doumer Finance S.A.S.		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Fininvest		France		Filiale	Intégration globale	98,33	98,33	98,33	98,33
Fletirec		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
I.P.F.O.		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Taiwan	S2 D4	Taiwan		Filiale	Intégration globale	0,00	100,00	0,00	100,00

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation 31.12.2016	% de contrôle		% d'intérêt	
						31.12.16	31.12.15	31.12.16	31.12.15
Assurances									
CAIRS Assurance S.A.		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Divers									
CA Indosuez Wealth (Global Structuring)	S4	Luxembourg		Filiale	Intégration globale	0,00	99,99	0,00	99,99
Calixis Finance		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calliope Srl		Italie		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLIFAP		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.		Hong Kong		Filiale	Intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd. *		Guernsey		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd. *		Guernsey		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90
Crédit Agricole CIB Financial Solutions		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	99,68	99,56	99,68	99,56
Crédit Agricole CIB Global Banking		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
DGAD International SARL		Luxembourg		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Immobilière Sirius S.A.	S3	Luxembourg		Filiale	Intégration globale	0,00	100,00	0,00	100,00
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	99,99	99,99
Island Refinancing Srl		Italie		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
MERISMA		France		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sagrantino Italy srl		Italie		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLSA Financial Products Ltd. *	S3	Bermudes		Entité structurée contrôlée	Intégration globale	0,00	100,00	0,00	100,00
Benelpart		Belgique		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	97,40	96,59
Financière des Scarabées		Belgique		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	98,67	98,33
Lafina		Belgique		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	97,74	97,06
SNGI Belgium		Belgique		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sococlabeq		Belgique		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	97,74	97,06
TCB		France		Filiale	Intégration globale	98,70	98,59	97,40	97,12
Armo-Invest	S4	France		Filiale	Intégration globale	0,00	99,99	0,00	96,59
Calciphos	S4	France		Filiale	Intégration globale	0,00	99,95	0,00	96,55
Miladim	S4	France		Filiale	Intégration globale	0,00	99,16	0,00	95,72
Molinier Finances		France		Filiale	Intégration globale	99,99	99,99	97,12	96,51
SNGI		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofipac		Belgique		Filiale	Intégration globale	98,58	99,58	96,02	96,14
Placements et réalisations immobilières (SNC)		France		Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	97,40	96,68

* Les entités implantées à Guernsey et aux Bermudes sont respectivement fiscalisées en France (application de l'article 209 B du Code général des impôts), aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB (a)	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation 31.12.2016	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12.16	31.12.15	31.12.16	31.12.15
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	États-Unis	Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole America Services Inc.	États-Unis	Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Asset Management)	D1 Luxembourg	Filiale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Atlantic Asset Securitization LLC	États-Unis	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
LMA SA	France	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
FIC-FDC	Brésil	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Héphaïstos EUR FCC	France	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Héphaïstos GBP FCT	France	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Héphaïstos USD FCT	France	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Héphaïstos Multidevises FCT	France	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Eucalyptus FCT	France	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Pacific USD FCT	France	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Shark FCC	France	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Vulcain EUR FCT	France	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Vulcain GBP FCT	France	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
FCT Cablage FCT	France	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Vulcain USD FCT	France	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Acieralliage EURO FCC	France	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Acieralliage USD FCC	France	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Pacific EUR FCC	France	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Pacific IT FCT	France	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Triple P FCC	France	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)	France	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Elipso Finance SRL	Italie	Co-entreprise	Mise en équivalence	50,00	50,00	50,00	50,00
CACIB Pension Limited Partnership	Royaume-Uni	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation 31.12.2016	% de contrôle		% d'intérêt	
					31.12.16	31.12.15	31.12.16	31.12.15
ItalAsset Finance SRL		Italie	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Financière Lumis	E3	France	Filiale	Intégration globale	100,00	0,00	100,00	0,00
Lafayette Asset Securitization LLC	E2	États-Unis	Entité structurée contrôlée	Intégration globale	100,00	0,00	0,00	0,00

(a) LÉGENDE

Entrées (E) dans le périmètre

E1 : franchissement de seuil

E2 : création

E3 : acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre

S1 : cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : entités déconsolidées en raison de son caractère non significatif

S4 : fusion absorption

S5 : transmission universelle du patrimoine

Divers

D1 : changement de dénomination sociale

D2 : modification de méthode de consolidation

D3 : entités nouvellement présentées dans la note de périmètre

D4 : entités en IFRS 5

D5 : entrée de périmètre en application d'IFRS 10

D6 : changement de méthode de consolidation en application d'IFRS 11

(b) LÉGENDE

Type d'entité et nature du contrôle

Filiale

Entité structurée contrôlée

Co-entreprise

Co-entreprise structurée

Opération en commun

Entreprise associée

Entreprise associée structurée

Succursale

NOTE 12: PARTICIPATIONS ET ENTITÉS STRUCTURÉES
NON CONSOLIDÉES

12.1 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable repré-
sentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.
Ce poste s'élève à 29 703 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 26 807 millions d'euros au 31 décembre 2015.
Au 31 décembre 2016, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur
à 20 % et dont la valeur au bilan est significative (cf. note 1.3 sur les principes et méthodes comptables) sont les suivantes :

Table with 6 columns: 31.12.2016 (Valeur nette au bilan, % de capital détenu par le Groupe), 31.12.2015 (Valeur nette au bilan, % de capital détenu par le Groupe), and Raison de la non intégration dans le périmètre de consolidation. Rows include Valeur nette au bilan des titres de participation non consolidés dont: BFO, CLTR, Fundo a de Investimento, Indosuez International Finance BV.

12.2 ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

INFORMATIONS SUR LA NATURE ET L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS

Au 31 décembre 2016, Crédit Agricole CIB a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité:

TITRISATION

Crédit Agricole CIB a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou finan-
cières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules.

Crédit Agricole CIB investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisé pour le compte de clients.

FINANCEMENT STRUCTURÉ

Crédit Agricole CIB intervient dans des entités dédiées à l'ac-
quisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du Groupe est souvent limitée au finan-
cement ou à des engagements de financement.

ENTITÉS SPONSORISÉES

Crédit Agricole CIB sponsorise une entité structurée dans les cas suivants :

- Crédit Agricole CIB intervient à la création de l'entité et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;
- une structuration est intervenue à la demande de Crédit Agricole CIB et elle en est le principal utilisateur ;
- Crédit Agricole CIB a cédé ses propres actifs à l'entité structurée ;

- Crédit Agricole CIB est gérant ;
- le nom d'une filiale ou de la société mère de Crédit Agricole CIB est associé au nom de l'entité structurée ou aux ins-
truments financiers émis par elle.

CACIB a sponsorisé ces entités structurées non consolidées dans lesquelles elle ne détient pas d'intérêts au 31 décembre 2016.

Les revenus bruts, essentiellement des commissions dans les métiers de titrisation et de gestion d'actifs, d'entités sponsorisées dans lesquels Crédit Agricole CIB ne détient pas d'intérêt à la clôture de l'exercice s'élèvent à 3 millions d'euros au 31 décembre 2016.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES ASSOCIÉS AUX INTÉRÊTS DÉTENUS

SOUTIEN FINANCIER APPORTÉ AUX ENTITÉS STRUCTURÉES

Au cours de l'année 2016, Crédit Agricole CIB n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées. En date du 31 décembre 2016, Crédit Agricole CIB n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité struc-
turée non consolidée.

INTÉRÊTS DÉTENUS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES SPONSORISÉES NON CONSOLIDÉES PAR NATURE D'ACTIVITÉS

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, l'impli-
cation de Crédit Agricole CIB dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour Crédit Agricole CIB dans les tableaux ci-après.

	31.12.2016				31.12.2015			
	Titrisation		Financement structuré ⁽¹⁾		Titrisation		Financement structuré ⁽¹⁾	
		Perte maximale		Perte maximale		Perte maximale		Perte maximale
	Exposition maximale		Exposition maximale		Exposition maximale		Exposition maximale	
	au risque de perte		au risque de perte		au risque de perte		au risque de perte	
En millions d'euros	Valeur au bilan		Valeur au bilan		Valeur au bilan		Valeur au bilan	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	394	394	67	67	379	396	109	109
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option								
Actifs financiers disponibles à la vente	56	56	92	92	43	43	107	107
Prêts et créances	16 770	16 770	3 461	3 461	13 183	13 183	3 602	3 371
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
Total des actifs reconnus vis-à- vis des entités structurées non consolidées	17 220	17 220	3 620	3 620	13 605	13 622	3 818	3 587
Instruments de capitaux propres								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 099		6	6	976		6	6
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option								
Dettes au coût amorti	1 642		646		1 570		775	
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	2 741		652	6	2 546		781	6
Engagements donnés								
Engagements de financement		13 442		1 197		15 539		735
Engagements de garantie						33		237
Autres								
Provisions - Engagements par signature						2		
Total des engagements hors bilan net de provisions vis- à-vis des entités structurées non consolidées		13 442		1 197		15 574		972
Total bilan des entités structurées non consolidées	17 401		3 809		17 117		4 893	

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note « 3.1 Risque de crédit » et dans la note « 3.2 Risque de marché ». Il s'agit des entités structurées dans lesquels le groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

› EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *Mark to Market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

NOTE 13 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement n'est intervenu postérieurement à la clôture.